

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 4

Rubrik: L'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ADIJ : procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 mai 1962 à la Neuveville

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans l'avenir comme dans le passé, ses tâches essentielles qui sont de servir de trait d'union et de liaison entre les pays de l'Europe.

Il y va de l'intérêt général du pays.

Le Jura et Bienne se sont toujours préoccupés, avec le plus grand intérêt, des problèmes ferroviaires bernois. Ils ont constamment soutenu la ligne du Lœtschberg au sort de laquelle ils se sentaient liés. Aujourd'hui, le Jura et la ville de Bienne sont unanimes à soutenir les revendications que pose l'ADIJ. C'est ce que démontre éloquemment le rendez-vous que les membres de l'ADIJ se sont donné à Bienne.

ADIJ

L'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ADIJ

**le 4 mai 1963, à 9 h. 30, à l'aula de l'Ecole secondaire
des Prés Ritter, à Bienne**

- 1. Ouverture.**
- 2. Procès-verbal.**
- 3. Rapport annuel.**
- 4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité.**
- 5. Budget et cotisations.**
- 6. Election complémentaire au comité.**
- 7. Nomination d'un membre d'honneur.**
- 8. Nomination d'un vérificateur des comptes.**
- 9. Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 30 avril).**
- 10. Divers et imprévu.**

La croissance économique

A l'issue de l'assemblée administrative, M. François Schaller, professeur extraordinaire à l'Université de Berne, donnera une conférence sur le sujet « La croissance économique ».

I. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 mai 1962 à La Neuveville

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Procès-verbal : (par intérim) M. J.-Cl. Duvanel, Delémont.

Présents : 105 membres et invités.

1. Ouverture

C'est dans la Salle du Cinéma du Musée, à La Neuveville, mise aimablement à notre disposition par la Municipalité, que M. René Steiner ouvre l'assemblée à 9 h. 30.

Le président central communique quelques renseignements sur l'ordre du jour et signale que les invités seront salués au banquet. Il se plaît toutefois à remercier M. Robert Bauder, conseiller d'Etat, qui représente le Conseil-exécutif et qui ne pourra être présent toute la journée, retenu par d'autres obligations. Il le charge de transmettre au gouvernement la reconnaissance et l'attachement de l'ADIJ.

Après avoir formé des vœux à l'adresse du secrétaire, M. Henri-Louis Favre, tombé subitement malade, il annonce que les élèves des classes supérieures de l'Ecole secondaire de La Neuveville assisteront aux conférences sur le Marché commun et rappelle aux membres de l'ADIJ que, l'après-midi, l'association prendra à sa charge les frais de la course en bateau à l'île de Saint-Pierre. Il prononce alors l'allocution suivante :

« Monsieur le Conseiller d'Etat,
» Messieurs les invités,
» Messieurs les membres d'honneur,
» Mesdames, Messieurs,
» Nous voici réunis, une fois de plus, pour consacrer ensemble quelques heures aux affaires du pays jurassien.

» C'est la petite ville de La Neuveville qui nous reçoit. Son maire, M. Imhof, vous en parlera dans un instant. Je ne puis cependant résister au désir d'adresser à la petite cité jurassienne du lac de Biemme, un hommage bien mérité. La Neuveville, c'était dès sa fondation au début du XIV^e siècle, une ville de garnison, la garnison du Château du Schlossberg, érigé aux confins de l'Evêché, face au Comté de Neuchâtel. Ses terres ne se prêtaient guère à une autre culture que celle de la vigne, que favorisait la présence du lac avec sa chaleur rayonnante. Eloignée des grandes voies de communication — la meilleure à sa disposition était celle du lac vers l'est et le sud — la ville s'est peu développée avant la fin du XIX^e siècle. Mais elle est restée elle-même, fière de ses vignes dont la culture exigeait une attention et une persévérance de tous les instants. Son climat agréable, sa situation privilégiée dans une nature des plus attrayantes y ont attiré des établissements d'instruction renommés. L'industrie y a pris pied aussi, mais sans déparer la cité de son cachet ancien.

» Les Neuvevillois sont fiers de leur vin d'abord, du Schlossberg ensuite, de leurs écoles et de leur lac. Ils ont conservé un certain chau-

vinisme local, fait de volonté têtue, de prudence, de bienveillance aussi.

» Ils connaissent le charme qu'exerce leur cité sur l'étranger, sur celui qui n'est pas de La Neuveville. Et il semble — mais je pourrais me tromper — qu'ils ont de la vie une notion très sage, qu'ils n'ont d'autre ambition que de vivre en paix avec ce que la nature et leur travail leur prodiguent et qu'ils n'ont d'autres aspirations que celles de pouvoir jouir en toute quiétude des avantages dont le sort les a gratifiés. C'est pourquoi La Neuveville et ses habitants nous sont si sympathiques, c'est pourquoi nous aimons à nous retrouver au milieu d'eux, pour pouvoir rendre hommage à leurs éminentes qualités et à la qualité non moins méritée du produit de leurs vignes.

» Cette année, nous nous rencontrons à La Neuveville pour une autre raison encore. 1962, c'est l'année Rousseau, de par la volonté d'un de nos membres les plus fidèles, M. René Fell de Bienne. Nous le félicitons d'avoir lancé et réalisé cette grande idée de consacrer à Rousseau, à l'occasion du 250^e anniversaire de sa naissance, une part importante de la vie culturelle et touristique de la Suisse et des pays occidentaux. M. le professeur Walzer nous parlera de Rousseau cette après-midi, à l'île de Saint-Pierre. Je m'abstiendrai donc d'entamer le sujet.

» Et j'en viens à vous parler du Jura, l'objet de nos préoccupations de chaque jour, la raison d'être de l'ADIJ.

» L'année 1961 a été, pour le Jura, une année de développement réjouissant dans tous les secteurs de l'économie. La haute conjoncture, qui a repris un nouvel élan en 1960, s'est maintenue et étendue encore. Le manque de bras et de têtes se fait sentir partout. Le nombre des ouvriers et employés étrangers s'accroît sans cesse. Les délais de livraison augmentent. Les produits renchérissent.

» Notre économie, cela va de soi, ne travaille pas en circuit fermé. Elle suit le sort de l'économie générale du pays. Elle participe à son sort.

» La haute conjoncture s'est maintenue partout dans le monde occidental. Aux Etats-Unis on a enregistré une nette reprise au printemps. Les vastes mouvements de fonds, de caractère spéculatif, déclenchés par la faiblesse du dollar et de la livre, de même que par la réévaluation du mark et du florin, n'ont pas provoqué de troubles, et cela grâce aux mesures prises par les banques centrales en liaison avec la Banque des règlements internationaux et du Fonds monétaire.

» Le Marché commun a gagné la partie contre l'Association de libre-échange. Son succès est manifeste et au moment où ces lignes sont écrites, les bases d'un accord de l'organisation agricole de la Communauté semblent réalisées. Après l'Angleterre et le Danemark, ce sont les trois autres, Suisse, Autriche et Suède, qui ont demandé à s'associer, économiquement, au Marché commun. Les tractations seront probablement longues et difficiles. Mais il est certain que la Suisse doit trouver un accord satisfaisant. Son économie est essentiellement dépendante de ses grands voisins.

» La haute conjoncture actuelle commence de nous poser de sérieux problèmes. Les tensions sur le marché du travail, ainsi qu'une tendance assez générale vers l'expansion, ont entraîné une sérieuse

hausse des prix vers la fin de l'année. Il circule énormément d'argent en Suisse. Les importations ont atteint un sommet vertigineux.

» L'année 1961 a été celle du nouveau statut horloger, du début de la construction de l'oléoduc Gênes-Munich passant par les cantons du Tessin, des Grisons et de Saint-Gall, de l'avance réjouissante de la construction de la raffinerie d'Aigle, de la progression des travaux du percement des tunnels routiers du Grand-Saint-Bernard et du Mont-Blanc, de la mise en chantier de nombreux tronçons nouveaux du réseau des autoroutes suisses.

» Mais l'événement essentiel est et restera notre demande d'association au Marché commun. De l'issue des tractations dépendra notre avenir dans une mesure encore difficilement estimable. On peut donc s'attendre à des changements importants dans tous les secteurs de notre vie nationale : législatif, économique, culturel.

» Dans le secteur agricole, l'indice des prix des agents de production a continué sa progression sensible alors que celui des prix des produits agricoles s'est maintenu à peu près à un niveau constant.

» Si l'on a connu un printemps ensoleillé, porteur des plus belles espérances, par contre un été humide, presque catastrophique, lui a succédé. Toutefois, un automne splendide a facilité la rentrée des récoltes, la préparation du sol, les semailles des céréales d'automne et favorisé une vendange de classe.

» On ne se plaint donc pas chez les viticulteurs. Cependant, il faut signaler que, dans ce secteur, les frais de production affichent une hausse rapide. Etabli à 100 en 1954, l'indice calculé en tenant compte du niveau des salaires, du coût des machines et des constructions, ainsi que du prix non spéculatif des terres, s'élevait déjà à 125 à la fin de 1961.

» La spéculation des terres ! Si cette hausse des prix peut, en certains cas, apporter une prospérité imprévue et relative à quelques propriétaires, il n'en reste pas moins que les inconvénients sont énormes. C'est là un problème qui, avec celui de l'intégration européenne, devra être suivi de très près.

» Dans l'industrie de la machine-outil et dans la métallurgie, l'année 1961 a réservé aussi de grandes satisfactions. Certes, la courbe de l'expansion, qui était montée en flèche depuis la fin de l'année 1959, n'a pas continué à grimper au même rythme. Mais le portefeuille des commandes a continué à se remplir. Et, malgré la difficulté à recruter de la main-d'œuvre, notamment des ouvriers spécialisés, dans la plupart des entreprises, on note une augmentation assez sensible des effectifs.

» Fort bonne année aussi pour le commerce du bois. Du moins pour les scieries qui ont pu s'approvisionner en grumes aux prix fixés dans le cadre de la convention suisse ! Certains propriétaires de forêts en effet, n'ont pas voulu les observer... Heureusement, les clients sont là. Et c'est pourquoi ceux qui possèdent des forêts tiennent le couteau par le manche. Néanmoins, dans le Jura, en raison de l'industrialisation de la région, on éprouve toujours plus de difficultés à engager de la main-d'œuvre indigène. On voit même des équipes italiennes travailler chez les bûcherons.

» Quant au bâtiment, une fois de plus, il sert de test. Il va bien !

Il s'apprête, d'ailleurs, à battre tous les records en 1962. Grâce à certains assouplissements, le recrutement de la main-d'œuvre italienne s'est trouvé facilité. Toutefois, de nouveaux obstacles, dus au boom enregistré dans la construction, ont surgi. L'Italie du Nord elle-même manque de spécialistes. Or, ce sont précisément ces derniers qui font défaut et c'est dans cette région seule qu'on peut les trouver...

» On le voit, la haute conjoncture et l'expansion, si elles amènent la prospérité dans nos régions, ne sauraient constituer des oreillers de paresse. Surtout à l'époque de l'intégration européenne dont on ne sait encore ce qu'elle réservera exactement à notre économie.

» Et Messieurs, ce qui nous a conduits ici, c'est encore autre chose que la vie de notre association, son organisation, son travail, c'est ce sentiment indéfectiblement enraciné dans nos cœurs d'attachement au Jura, à son passé, à son avenir, c'est ce besoin qui sommeille en nous de nous retrouver dans une atmosphère chaleureuse où nous pouvons évoquer tant de souvenirs liés à sa vie de tous les jours et où nous retrouvons, nous les dirigeants de l'ADIJ, les forces nécessaires pour aborder une nouvelle année de travail avec la foi inébranlable de servir le Jura.

» Et je conclus, Messieurs, en déclarant ouverte l'assemblée générale de l'ADIJ et en vous souhaitant à tous de passer quelques heures agréables à La Neuveville. »

M. René Steiner donne ensuite la parole à M. Robert Bauder, conseiller d'Etat qui, en apportant le salut du gouvernement, dit le plaisir qu'il prend à assister à l'assemblée générale de l'ADIJ. Le Conseil-exécutif, déclare-t-il, suit son travail de très près. Tout comme elle, il se penche sur la situation née de la haute conjoncture. Ses excès l'inquiètent. Mais il est délicat d'intervenir. Néanmoins, le gouvernement projette de créer une commission dont les membres, placés sous la direction des préfets, seraient chargés de prendre contact avec l'économie. Il s'agirait de voir si, dans le domaine des travaux publics et des constructions il ne serait pas possible d'étaler les travaux sur une plus longue durée. Du doigté et de la bonne volonté seront indispensables. Et de remercier l'ADIJ pour les éminents services qu'elle a rendus au Jura et qu'elle rendra encore.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 1961, à Delémont, qui a été publié dans le bulletin N° 4 d'avril 1962 (pages 64-71) est accepté sans remarque.

3. Rapport annuel

Le rapport annuel a paru dans le même bulletin (pages 72-103). Il est approuvé sans discussion. Après quoi, M. Steiner remercie ses proches collaborateurs, les présidents des commissions et les membres du comité, de leur dévouement.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

M. H. Farron, caissier central, se borne à donner un résumé des comptes publiés également en page 104.

La discussion n'étant pas utilisée, M. Wüst, directeur, vérificateur permanent, donne lecture du procès-verbal de vérification et en recommande l'approbation. Il remercie le caissier de son excellente gestion. L'assemblée accepte alors les comptes à l'unanimité et en donne décharge au caissier et au comité.

5. Budget et cotisations

Le budget de 1962 est présenté par M. H. Farron. Il est établi de la façon suivante :


	Fr.	Fr.
Administration		
Fournitures bureau et imprimés		2 200.—
Ports, téléph., frais du cpte de chèques		1 600.—
Abonnements et cotisations		2 100.—
Propagande et travaux de bureau		2 500.—
Frais de séances et délégations		10 000.—
Indemnités		8 000.—
Location		1 995.—
Divers		500.—
Cotisations	14 500.—	
Bulletin		
Administration et rédaction		4 000.—
Publicité	10 000.—	
Impression, clichés, ports		14 000.—
Abonnements	4 500.—	
Intérêts et frais de banque		
Titres et dépôts	5 500.—	
Subventions		
de la Seva	27 500.—	
de l'Etat	10 000.—	
Divers	2 150.—	
Subventions Accordées		30 000.—
Commissions		9 000.—
Immeuble	4 500.—	
Film du Jura, amortissement		—.—
Excédents de dépenses	7 245.—	
	<u>85 895.—</u>	<u>85 895.—</u>

Ce budget est accepté sans discussion. Quant aux cotisations, elles font l'objet d'une modification. Sur proposition du comité, l'assemblée accepte de porter de 8 à 10 fr., dès le 1^{er} janvier 1963, le prix de l'abonnement annuel du bulletin de l'ADIJ « Les Intérêts du Jura ». Dès lors, la cotisation minimum des membres de l'association (qui reçoivent le bulletin gratuitement) est fixée à 10 fr.



Entre amis
une bonne
Bière

1135



Azura

Pendules de style

Riche collection de modèles

Cartel moderne
bronze massif
patiné ou doré

L'« Azura » Célestin Konrad
Moutier

1138

Losinger & CO. S.A.

Entreprise de travaux publics

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43



Travaux publics
Travaux de route
Béton armé

1140



La bicyclette

appréciée pour sa bienfaisance

Pour tous renseignements et prospectus,
s'adresser aux

Usines CONDOR S. A., Courfaivre

Téléphone (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

1142

6. Election du comité

Rééligible tous les trois ans, le comité actuel, dont certains membres sont nommés par l'assemblée générale et d'autres désignés par des corporations publiques ou privées, est arrivé au bout de son mandat.

Tous les membres acceptent une réélection, hormis M. Simon Kohler, désigné par le Parti libéral-radical jurassien. Sur proposition de ce dernier, l'assemblée ratifie alors la nomination de M. Francis Montavon, de Moutier.

Elle prend acte avec regret de la démission de M. Ali Rebetez, représentant de l'Emulation. Cette dernière a fait savoir à l'ADIJ qu'elle ne tient plus à une représentation réciproque des grandes associations jurassiennes au sein de leurs comités.

L'assemblée ayant réélu à l'unanimité tous les membres qui acceptent une réélection, confirme alors par acclamations, sur proposition de M. Willy Sunier, vice-président, M. René Steiner dans ses fonctions présidentielles.

7. Nomination d'un vérificateur des comptes

L'assemblée nomme, sur proposition du comité, la commune de La Neuveville, pour une période de deux ans, en remplacement de la commune de Bienne, arrivée au terme de son mandat. La Commission de vérification est ainsi composée de :

M. Waldémar Wüst, Moutier, président.

Commune de Bassecourt (ancienne).

Commune de La Neuveville (nouvelle).

8. Programme d'activité

Aucune proposition n'est parvenue de la part des membres au bureau. M. René Steiner, après avoir rappelé que le comité, comme par le passé, s'efforcera de suivre tous les problèmes de très près (voies de communication, mise en valeur des richesses du sous-sol, introduction de nouvelles industries, équipement des fermes de montagne, urbanisme, épuration des eaux, études scientifiques, problème de la main-d'œuvre, agriculture, équipement social du pays, protection des beautés naturelles et architecturales), évoque en détail la situation ferroviaire du Jura. L'équipement en double-voie de la ligne du Lœtschberg et de sa voie d'accès par le Jura fait notamment l'objet d'une résolution proposée par le comité.

A l'unanimité, après que MM. Robert Bauder, conseiller d'Etat, Georges Mœckli et Marcel Henry, membres d'honneur l'ont approuvée avec des modifications de détail, elle est adoptée par l'assemblée générale. Cette résolution est rédigée comme suit :

L'assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), réunie le 5 mai à La Neuveville, constate que la Suisse se trouve menacée dans sa position dominante pour l'acheminement du trafic marchandises international à travers les Alpes, parce que la ligne du Gothard n'est plus en mesure d'assurer régulièrement l'énorme trafic actuel et que ce trafic augmentera encore au cours des prochaines années.

Elle demande à nos autorités et administrations fédérales de tout mettre en œuvre pour réaliser dans les délais les plus courts l'aménagement rationnel du réseau existant pour pouvoir faire face aux besoins énormes du trafic.

Elle estime que la solution qui paraît la plus rationnelle, la meilleur marché, et la plus rapide dans l'exécution, constituerait à équiper une deuxième artère nord-sud, indépendante de bout en bout de la ligne du Gothard, reliant Muttenz à Domodossola. Cette doublure du Gothard passerait par le Jura. La plupart des travaux qui devraient y être effectués s'imposeraient de toute façon dans un avenir plus ou moins rapproché.

Dans le cadre de ce plan national, elle salue le projet en discussion de reprise du réseau du BLS par la Confédération et les Chemins de fer fédéraux, rachat qui se justifie pour mettre les deux grandes artères alpines sur pied d'égalité quant à l'équipement et à l'exploitation.

Confirmant son programme d'activité de 1961, elle attend toutefois que le rachat du BLS ait pour effet l'équipement en double-voie de la ligne Spiez - Brigue et des parcours de la ligne Bâle - Berne encore à simple voie, soit Aesch - Delémont, Choindez - Longeau, Lyss - Münchenbuchsee, conformément aux deux motions adoptées par le Grand Conseil dans sa session de mai 1961.

Elle postule également l'amélioration et le développement des relations internationales et interrégionales par Bienne et le Jura touchant Bâle et Delle.

L'intérêt général du pays et les intérêts particuliers du Jura sont, en l'occurrence, parfaitement concordants.

L'assemblée charge le Comité de l'ADIJ de poursuivre les études et d'entreprendre toutes démarches utiles dans ce sens.

La présente résolution sera portée officiellement à la connaissance du Département fédéral des postes et chemins de fer, du Conseil-exécutif du canton de Berne, des autorités administratives du BLS, de la députation jurassienne et de Bienne aux Chambres fédérales et au Grand Conseil des gouvernements cantonaux de Bâle-Ville et de Soleure.

A l'unanimité également, l'assemblée accepte une seconde résolution proposée par le comité, qui demande la suppression de la surtaxe entre Moutier et Granges et qui est conçue en ces termes :

L'assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), réunie le 5 mai à La Neuveville, constate avec regret que l'Arrêté fédéral sur le rapprochement tarifaire du 5 juin 1959 n'a eu aucun effet sur le tronçon Moutier - Granges appartenant au BLS. Il en résulte que nos populations jurassiennes sont traitées d'une manière plus dure que la plupart des populations desservies par des chemins de fer privés. Elles payent une surtaxe de 100 % entre Moutier et Granges, soit 20 km. tarif pour 10 km. effectifs. Des centaines d'abonnés franchissent le tunnel chaque jour ouvrable.

Elle demande au gouvernement bernois d'intervenir auprès des autorités fédérales et du BLS pour obtenir la suppression de la surtaxe entre Moutier et Granges avec l'aide de la Confédération sans attendre le résultat des tractations qui vont s'engager en vue du rachat éventuel du BLS par la Confédération.

9. Divers et imprévu

Néant.

La Suisse et le Marché commun

L'assemblée entend ensuite deux excellentes conférences dont le thème est identique : « La Suisse et le Marché commun ». Tandis que M. Arthur Dunkel, chef de service à la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, explique le point de vue officiel sur cet important problème, M. Georges Duplain, correspondant de Berne de la « Gazette de Lausanne », l'éclaire de quelques coups de projecteur individuels. Se complétant de façon remarquable, ces deux exposés intéressent l'assemblée au plus haut point et le président se fait l'interprète de tous lorsqu'il félicite chaleureusement les deux orateurs.

A l'issue de l'assemblée, une aimable réception est offerte par la Municipalité de La Neuveville dont le maire, M. Frédéric Imhof, se montre le porte-parole distingué, quand il souhaite la bienvenue à ses hôtes et qu'il leur présente avec originalité les problèmes neuvevillois.

Le banquet est ensuite servi à l'Hôtel Jean-Jacques Rousseau, suivi, l'après-midi, d'une ravissante excursion à l'île de Saint-Pierre avec, pour guide avisé, M. Pierre-Olivier Walzer. Une promenade et des commentaires qui ne seront pas oubliés de sitôt.

Le président : Le secrétaire (par intérim) :
René STEINER J.-Cl. DUVANEL

II. Rapport d'activité

1. Introduction

A l'ère de la spécialisation — phénomène irréversible — le Jura ne doit pas manquer le virage. Solidement ancrée sur des institutions qui ont fait leur preuve, l'économie jurassienne, en 1962, a suivi l'évolution générale du monde moderne qui, aux yeux des historiens de demain, pourra bien prendre l'allure d'une révolution.

Le Jura, s'il subit des transformations pas toujours visibles, se soumet actuellement à un rythme auquel il n'avait pas été habitué jusqu'ici. Il faut bien maintenant se résoudre à changer, à adapter certaines structures anciennes aux nouveaux besoins, à répondre à des impératifs qui, naguère encore, ne posaient pas de problèmes.

Qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, du logement, du tourisme ou encore de la formation professionnelle, partout des questions se posent, qui appellent des solutions jugées par chacun à la fois « urgentes » et « indispensables ».

Mais il n'en faut pas, pour tout autant, perdre son sang-froid. Les intérêts que l'on doit défendre tous en même temps sont parfois divergents, sinon contradictoires. Il importe donc de prévoir des solutions d'ensemble. De nombreuses communes cherchent aujourd'hui

leur salut dans une certaine conversion industrielle. Il faut ménager en même temps les intérêts de l'agriculture. Par ailleurs, les nouvelles séductions industrielles ne doivent pas se transformer en mirages et l'on ne doit pas courir à la catastrophe faute d'avoir tenu compte de tous les aspects des problèmes posés par une mutation aussi fondamentale.

Enfin, à l'heure européenne, il convient de suivre avec intérêt ce qui se fait — et se prépare — à l'étranger. Si, le 29 janvier dernier, le président de Gaulle a opposé son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, toute l'année 1962 a été consacrée aux pourparlers qui devaient aboutir à cette rupture.

S'agit-il d'un échec définitif ? Si l'on en croit le rapport établi, à la demande du Parlement européen, par la Commission du Marché commun, qui se garde pourtant de trancher au fond ou d'esquisser des perspectives nouvelles, la porte n'est pas fermée complètement. L'inventaire de tous les problèmes examinés en 1962 devrait plutôt servir de base à de nouveaux pourparlers. Mais n'anticipons pas. Félicitons bien plutôt nos autorités qui, suivant ce grand problème de très près, n'ont jamais fait preuve d'une hâte intempestive. La Commission du Marché commun elle-même ne signale-t-elle pas que les difficultés d'une association des neutres (Suède, Suisse, Autriche) auraient pu à elles seules entraîner un ajournement notable de l'adhésion de la Grande-Bretagne ?

La grande question qui reste posée aujourd'hui est de savoir comment les Six accueilleront notre demande d'association. De l'issue des tractations, en effet, dépendra notre avenir dans une mesure encore difficilement estimable. C'est pourquoi, dans tous les secteurs, il importe de se préparer afin de se montrer toujours plus compétitif.

Si, pour notre agriculture, les conditions météorologiques de 1962 ont été déconcertantes (à un hiver interminable et un printemps froid et pluvieux ont succédé une longue période de sécheresse et de bise et un hiver exceptionnellement froid) la situation économique de l'agriculture suisse s'est notablement améliorée, par rapport à l'année 1961, à la suite des augmentations de prix intervenues pour certains produits qui jouent un grand rôle dans la comptabilité agricole. Le prix du froment a augmenté de 2 fr. par quintal, le prix des pommes de terre de table de 1 à 2 fr. ; le prix des betteraves sucrières a haussé de 20 centimes et celui du lait de 2 centimes dès le 1^{er} novembre. Les mesures concernant les investissements agricoles sont entrées en vigueur à la même date, tandis que, dès le 1^{er} juillet, on a augmenté les allocations pour enfants dans les régions de montagne ainsi que les allocations pour enfants et allocations de ménage pour les ouvriers agricoles mariés. On a introduit également des allocations familiales pour les petits paysans de la plaine ; un postulat déjà ancien de l'agriculture a trouvé enfin sa réalisation.

L'économie forestière a facilement écoulé ses produits, et à des conditions favorables — sauf en ce qui concerne le bois de feu. Les fortes chutes de neige des deux premiers jours de janvier ont causé des dégâts considérables dans nos forêts.

Le problème le plus épineux de l'agriculture suisse reste celui de la main-d'œuvre. Comme les ouvriers italiens ont été beaucoup moins

nombreux que l'année précédente, il a fallu faire appel à un nombre plus élevé encore d'ouvriers espagnols, avec lesquels on a fait en général de bonnes expériences. Mais ils ne sont pas assez nombreux. Pour parer à la pénurie de main-d'œuvre, il faut donc intensifier la « mécanisation » et les mesures de rationalisation et simplifier l'exploitation.

Le même problème se pose, d'ailleurs, pour nos viticulteurs qui ont fait une belle vendange après avoir eu beaucoup de soucis. Il inquiète toujours nos industriels et devient un véritable casse-tête pour le secteur du bâtiment qui, en 1962, a connu le plus grand boom.

Quand le bâtiment va, tout va, dit-on avec raison. En cette période de surchauffe économique, il convient, pourtant, de surveiller la situation économique avec attention. Dans l'industrie de la machine-outil et dans la métallurgie, l'année 1962 a de nouveau été très bonne. Mais la courbe de l'expansion qui avait culminé en 1959 et 1960 n'a pas continué à grimper au même rythme. Dans certains secteurs, là où l'on travaille la matière première, il a fallu réduire la production.

Néanmoins, il ne faut pas s'alarmer. Il s'agit-là d'une sorte de tassement qui s'avérera sans doute bienfaisant. Si, dans plusieurs domaines, l'industrie jurassienne soutient avantageusement la comparaison avec l'industrie étrangère, dans d'autres il y a encore des efforts à faire.

Quant à l'industrie horlogère, elle a connu un nouvel essor puisque ses exportations, l'an passé, se sont élevées à 1 milliard 428,9 millions de francs, soit une progression de 8,8 % par rapport à 1961.

Toutes les branches de la fabrication ont participé à cet essor, qu'il s'agisse de produits terminés, ou de pièces détachées, de petit volume ou de gros volume. En outre, le prix moyen des montres exportées a bénéficié d'une légère hausse, alors que celui des mouvements restait stable.

La progression est également générale sur le plan géographique : 13,2 % en Europe, 4,4 % en Afrique, 8,2 % en Asie, 4,8 % en Amérique et enfin 25,5 % en Océanie. Pour la première fois depuis plusieurs années, les exportations sont en hausse vers les Etats-Unis, premier client mondial de l'horlogerie. La hausse est de 15,7 % comparativement à 1961.

En Europe, bien sûr, le schisme économique du continent est un sujet d'inquiétude, en raison des discriminations douanières croissantes qui menacent l'écoulement d'une part importante de notre production horlogère. La Communauté économique européenne (Marché commun) a importé l'an dernier pour 284,1 millions de francs de produits horlogers suisses, soit le 19,9 % du total de nos ventes à l'étranger, contre 18,7 % l'année précédente. Les livraisons aux pays du Marché commun ont progressé de 15,5 % en regard de 1961. Il s'agit donc de sauvegarder la position de l'horlogerie suisse sur un marché qui absorbe près du 20 % de notre production et fait preuve d'un dynamisme croissant grâce au pouvoir d'achat élevé de ses consommateurs.

Quant aux exportations vers la Zone de libre-échange, elles ont atteint 147,9 millions de francs, soit un accroissement de 5,7 %. Le chiffre d'affaires réalisé avec l'AELE représente le 10,3 % de nos exportations horlogères, contre 10,7 % en 1961.

On ne saurait, on le voit, évoquer le sort de l'industrie horlogère, véritable épine dorsale de notre économie, sans en revenir au problème de l'intégration européenne. C'est pourquoi, sur le plan continental, les dirigeants horlogers s'efforcent de précéder les politiciens.

On ne saurait l'évoquer non plus sans rappeler la question des réformes de structure. Heureusement, nos autorités suivent de très près cette question. La prospérité économique, dont on bénéficie actuellement, est un bien qui n'est jamais acquis définitivement et qu'il faut sans cesse reconquérir.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

Frédéric Reusser, président d'honneur de l'ADIJ, Moutier.
† Eugène Péquignot, D^r en droit, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.
Georges Mœckli, ancien conseiller aux États, Delémont.
Henri Mouttet, D^r en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, Bâle.
Albert Comment, D^r en droit, juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, D^r phil., conseiller d'Etat, Berne.
Marcel Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, directeur du Collège, président central de l'ADIJ, Delémont.
Henri Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont.

b) Comité

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvilier, secrétaire.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, ancien maire, Bienne.
H. Born, avocat, Moutier (jusqu'au 19 décembre 1962).
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur, Delémont.
M. Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
M. Maître, industriel, Le Noirmont.
G. Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
V. Moine, D^r phil., conseiller d'Etat, Berne.
F. Montavon, avocat, Moutier.
A. Mottet, conseiller, Granges.
E. Niffeler, maire, Saint-Imier.
A. Oettinger, Bâle.
† Eugène Péquignot, D^r en droit, Berne.
F. Reusser, président d'honneur de l'ADIJ, Moutier.
G. Riat, D^r pharm., conseiller, Delémont.

A. Salomoni, ingénieur forestier, Moutier (depuis le 19 décembre 1962).
 F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
 A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
 R. Wittwer, employé, Reconvilier.
 C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
 J. Schaller, professeur, Delémont, représentant de La Jurassienne.
 O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : R. Baumgartner, D^r ès sciences, professeur, Delémont.
 Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
 Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur, La Neuveville (Commission mixte avec Pro Jura).
 Commission sociale : W. Sunier, préfet, Courtelary.
 Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
 Commission scientifique : H. Liehti, D^r phil., inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
 Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.
 Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.
 Commission routière : H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont.
 Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.
 Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.
 Commission du trafic Nord-Sud : R. Steiner, directeur, Delémont.

d) Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1962 :

11	(11)	membres d'honneur ;
116	(116)	communes municipales et bourgeoises ;
72	(70)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
131	(131)	entreprises industrielles ou commerciales ;
533	(537)	membres individuels ;
529	(544)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1397	(1406)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

3. Administration

a) Séances

Le comité a tenu cinq séances en 1962 et le comité directeur (bureau) s'est réuni dix-neuf fois. Les présidents des commissions ont eu leur conférence annuelle le 31 octobre pour rapporter sur leur activité et présenter leur programme de travail.

b) Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter à : la Séance de la Commission cantonale pour le maintien et l'implantation de nouvelles industries dans le canton de Berne, à Berne (22 janvier), la Séance du Comité cantonal d'action en faveur du Statut de l'horlogerie, à Berne (26 janvier), la Conférence annuelle cantonale des horaires, à Berne (26 janvier), la Conférence avec la Direction générale des F.M.B., à Bienne (8 février), la Séance du Comité franco-suisse, à Delle (17 février), l'Entrevue avec la Direction militaire, au sujet de la place de tir antichars, à Reconvilier (19 février), l'Assemblée de la Commission du tourisme pédestre, à Delémont (24 février), l'Assemblée de la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national, à Berne (28-29 avril), la Séance de la Commission d'experts pour l'examen des problèmes de tourisme, à Berne (10 avril), au Centenaire de l'Institut de géographie de Bâle, à Bâle (12 mai), l'Assemblée générale de Pro Jura, à Saint-Ursanne (26 mai), la Séance du Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne, à Saint-Ursanne (26 mai), l'Assemblée générale de l'Office national suisse du tourisme, à La Neuveville (2 juin), l'Assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation, à Bâle (3 juin), la Braderie de Porrentruy (15 juin), l'Inauguration de la nouvelle table d'orientation, Roche-d'Or (23 juin), au Colloque international, à Colmar (7 et 8 juillet), l'Assemblée de la Commission cantonale du tourisme, à Berne (7 août), au Marché-Concours de Saignelégier (12 août), l'Assemblée générale de Swisspetrol AG, à Kreuzlingen (25 août), l'Excursion de la Société de géographie et d'ethnologie de Bâle, en Alsace (26 août), l'Assemblée du Berner Heimatschutz, à Laupen (9 septembre), au 29^e Marché-Concours bovin, à Delémont (25 septembre), la Conférence du Verkehrsverein des Berner Oberlandes, à Oberwald (29 septembre), l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le Plan d'aménagement national, à Au (5 octobre), l'Assemblée générale de la Société du Schlossberg (13 octobre), l'Assemblée générale de la Fédération suisse du tourisme, à Lausanne (23 octobre), l'Assemblée générale de l'Université populaire jurassienne, à Tavannes, la Réunion des bureaux des quatre associations jurassiennes, à Court (14 novembre).

c) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation.

Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).

Université populaire jurassienne.

Syndicat d'initiative de Bâle.

Heimatschutz bernois.

Chambre de commerce Bienne-Jura.

Chambre de commerce de Bâle.

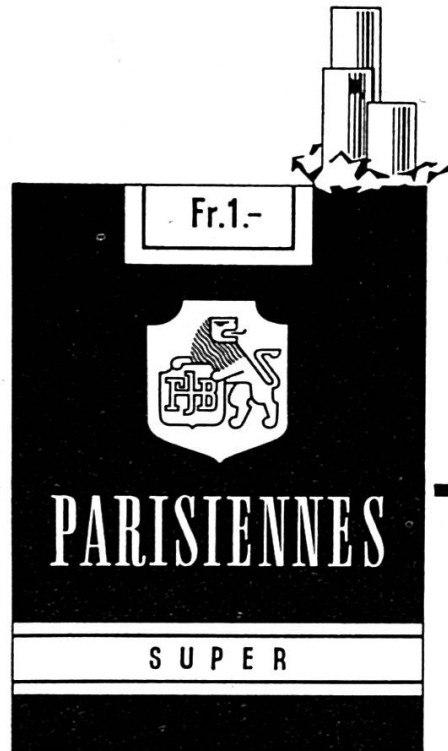
Chambre de commerce de Belfort.

Société pour la protection des rives du lac de Bienne.

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.

Office suisse d'économie forestière, Soleure.

si douce...
la plus fumée
de l'année



F. J. Burrus Boncourt

1144

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 4 44 22

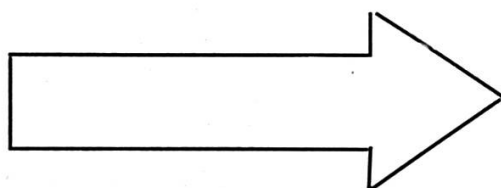


Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1157

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois



Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1158

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, tél. (039) 9 70 73

1155

Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation réciproque au comité).
Fondation du Vieux Bellelay.
Conférence économique du trafic romand.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Société jurassienne de spéléologie.

L'ADIJ est également affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires.
Fédération des sociétés du Pied du Jura.
Loterie cantonale « Seva. ».
Association cantonale des propriétaires de forêts.
Association bernoise du tourisme pédestre.
Ligue suisse pour la protection de la nature.
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).
Société cantonale d'économie et d'utilité publique.
Société pour l'entretien du Château du Schlossberg.
Association pour le plan d'aménagement national.
Chambre de commerce française en Suisse.
Chambre de commerce suisse en France.
Bernische Erdoel AG.
Comité suisse pour le port de Bourogne.
Pro Doubs.
Fédération suisse du tourisme.

d) Finances

Nous poursuivons notre activité avec l'aide assurée et toujours bienveillante de nos membres.

Cette année nos comptes présentent un excédent de dépenses de 29 971 fr. 71. Cela est dû à un concours de circonstances. Au lieu de 5 à 7 « produits » de la « Seva », l'exercice 1962 n'en a encaissé que 3, de 5500 fr. en moyenne chacun. Nous enregistrons ainsi une diminution de recettes de l'ordre de 15 000 fr. à 16 000 fr. Nous avons dépensé en faveur du développement du trafic marchandises 9649 fr. 10 et enfin nous avons été très larges dans l'octroi de subventions. Dans ce domaine, les demandes d'aide se multiplient et si parfois nous aimerions nous montrer plus généreux, il y a des limites que nous ne pouvons pas franchir.

Malgré notre déficit, plus apparent que réel, nous demeurons dans la tradition d'une saine administration.

La comparaison des comptes de 1962 avec ceux de l'exercice précédent peut se résumer comme suit :

Administration :

— 650 fr. de dépenses en moins au poste fournitures de bureau et imprimés ;

- frais du compte de chèques postaux, ports et téléphone 62 fr. de dépenses en moins ;
- abonnements et cotisations 90 fr. de dépenses en plus ; ceci est dû à l'augmentation du prix de quelques abonnements ;
- propagande : 400 fr. en moins ;
- travaux de bureau : 500 fr. environ de plus qu'en 1961. Cette différence provient des études, traductions et projets qu'impose l'action en faveur du trafic transalpin ;
- frais de séances et délégations : 300 fr. en moins ;
- indemnités : 250 fr. en plus ;
- location : ce poste se trouve réduit de 1500 fr. parce que le caissier paye la location quand la propriétaire présente ses factures.

Cotisations des membres :

Les cotisations dont le montant global est de 13 907 fr. se répartissent ainsi :

a) Communes	Fr. 3 341.—
b) Sociétés d'utilité publique et sociétés à caractère professionnel	» 2 055.—
c) Membres de l'industrie et du commerce	» 4 165.—
d) Membres individuels	» 4 424.—
	Fr. 13 985.—

La différence en plus provient de cotisations perçues en décembre 1962 pour le compte de 1963.

Le caissier souligne une fois de plus l'occasion qui lui est offerte pour remercier tous les membres qui prennent la peine d'utiliser les bulletins de versement préparés à leur intention pour le paiement de la cotisation. Quelle confortable simplification pour lui-même !

Bulletin : 400 fr. de dépenses en moins pour frais de rédaction ; 1500 fr. de publicité en plus ; impression des bulletins 4000 fr. en moins. La raison ? Le coût moyen d'un bulletin a été réduit de 80 fr. sur ceux de 1961 et d'autre part le prix du bulletin N° 12/62 figurera dans les comptes de 1963.

Les abonnements sont quelque peu en régression. Le bulletin, seul trait d'union entre les membres et moyen de renseignements partout bien accueilli, sera toujours déficitaire parce que le montant de la cotisation annuelle et le prix de l'abonnement ne couvrent pas les frais d'impression, de rédaction et d'expédition.

Nous avons admis une augmentation de la cotisation individuelle parce que cette mesure était devenue inéluctable. Il en est de même de l'abonnement. Il nous paraît, en outre, qu'il devient nécessaire de revoir le barème général des cotisations des corporations ou, en tout cas, de l'adapter aux statuts.

Subventions : Les principaux bénéficiaires de subventions en 1962 sont :

	Fr.
— Soubey, pour la restauration de son église	10 000.—
— Ecole française de Berne	1 500.—
— Société de développement et d'embellissement de Delémont (fontaines)	1 000.—
— Saint-Ursanne : Hôtel de Ville	1 000.—
Fondation Béchaux	1 500.—
— La Neuveville (Hôtel de Ville et fontaines)	2 000.—
— « La Jurassienne », don prélevé sur le capital de garantie	5 000.—
— Vermes, paroisse catholique (restauration des fres- ques)	2 000.—
— Moutier, pour fouilles de Saint-Germain	1 500.—
— Commission jurassienne de tourisme pedestre	1 500.—
— Porrentruy, C.A.S. (table d'orientation de la Faux- d'Enson)	500.—

Titres : sans changement.

Immeuble de Moutier : Rendement net 3361 fr. 60. Nous avons procédé à quelques réparations d'entretien pour un montant de 1133 fr. Le bâtiment, en ordre et soigneusement entretenu, abrite quatre locataires dont les bureaux de l'avocat des mineurs. Notre immeuble, acheté en 1953 dans de bonnes conditions, ne représente pas seulement un placement de fonds solide mais il pourra peut être un jour abriter nos bureaux. Dans les conditions d'organisation actuelle de l'ADIJ, une installation des bureaux à Moutier n'est pas possible.

Les commissions figurent aux dépenses par un montant global de 7602 fr. 55. Voici le relevé de leurs dépenses individuelles :

Commission agricole	1110.—
Commission d'urbanisme et de protection des sites	1125.25
(Cette commission dispose, en outre, d'un compte propre qui est alimenté par le « Berner Heimatschutz » et par des dons volontaires.)	
Commission pour la protection de la nature	513.55
Commission du trafic ferroviaire	349.30
Commission pour la formation professionnelle	2724.95
Commission sociale	181.40
Commission des affaires communales	259.80
Commission du trafic Nord-Sud	538.30
Commission scientifique (étude Dr Krähenbühl)	700.—
Commission forestière	—.—

Les indemnités versées aux présidents et aux secrétaires de ces commissions ne sont pas incluses dans ces chiffres, elles figurent dans le compte : indemnités.

En terminant ce bref commentaire, nous tenons à remercier tous nos sociétaires : communes, industriels et commerçants, sociétés de tous caractères, membres individuels et abonnés, auxquels nous réitérons l'expression de notre reconnaissance pour leur fidélité, leur appui financier et moral.

4. Activité du comité

Comme l'année précédente, le comité et son bureau directeur ont déployé une activité intense au cours de l'exercice 1962. Dans la relation de cette activité, nous partirons de la dernière assemblée générale et nous irons jusqu'en février 1963. Nous conservons la répartition de la matière adoptée pour notre précédent rapport annuel, soit développement du Jura, activité économique, voies de communications et divers.

Développement du Jura

a) Aménagement régional

La haute conjoncture, l'augmentation de la population, la concentration de l'activité industrielle et commerciale dans certaines régions favorisées par de bonnes voies de communication, la raréfaction de la main-d'œuvre agricole, l'afflux d'ouvriers étrangers, l'activité fébrile de la construction posent à nos communes de nombreux et difficiles problèmes à résoudre immédiatement. Nous n'avons jamais vécu une période semblable à celle-ci.

Il est nécessaire, urgent aussi, de mettre de l'ordre dans cette expansion démographique et ses conséquences. Le comité en est conscient et tient à aider et à conseiller les communes dans la recherche de solutions raisonnables. Les plans d'aménagement communaux des grandes communes ne suffisent plus, il faut les étendre aux communes avoisinantes. Des localités importantes ne sont pas encore affiliées au Groupe d'aménagement régional de Berne, qui met les services d'un conseiller technique gratuitement à leur disposition. Le comité a envisagé la création d'une nouvelle commission, dite d'aménagement du territoire, pour renforcer son activité dans ce secteur.

b) Epuration des eaux

L'épuration des eaux joue, dans l'aménagement du territoire, un rôle important. C'est aussi un des problèmes les plus urgents à résoudre. Des cris d'alarme s'élèvent des régions du cours inférieur de la Birse. Il faut agir.

Les stations d'épuration sont encore peu nombreuses dans le Jura. Mais nous savons que les études sont avancées presque partout et que le temps des réalisations approche. Nous n'ignorons pas non plus qu'une importante industrie de Delémont, dont les eaux usées se déversent dans la Sorne et salissent la Birse jusqu'à Bâle, a trouvé une solution technique à l'épuration de ses eaux et que dans un avenir rapproché elle ne les déversera plus dans la Sorne.

c) Raccordement de fermes de montagne au réseau électrique

L'ADIJ a continué de verser des subventions aux propriétaires de fermes de montagne, dont la situation financière rendait difficile le raccordement au réseau électrique. Le nombre des fermes qui n'ont pas encore l'électricité diminue, et une partie de celles qui ne l'ont pas encore ne l'auront peut-être jamais, à cause des frais d'installation par trop disproportionnés au rendement. Cette action sera cependant poursuivie.

d) Raccordement de fermes de montagne à un réseau d'eau

Il est pour le moins aussi important, sinon davantage, que nos fermes de montagne soient raccordées à un réseau de distribution d'eau courante, partout où cela est possible. La pollution de l'eau de puits par des retombées radioactives est toujours possible et ses conséquences sont trop graves et trop imprévisibles, aussi pour que l'on attende plus longtemps pour réagir.

Le comité a mis au point un barème de subventionnement des travaux de raccordement des fermes de montagne à un réseau de distribution d'eau.

e) Libre parcours aux Franches-Montagnes

L'ADIJ avait versé en 1961 5000 fr. à un fonds de compensation pour la couverture des dommages causés par le bétail en cas d'accident de la circulation. Il a pris acte que cet argent a été utilisé conformément aux décisions prises.

Une commission cantonale, dans laquelle l'ADIJ est aussi représentée, est à la recherche d'une solution durable et satisfaisante pour les propriétaires de bétail.

f) Centre du cheval des Franches-Montagnes

Le projet de création d'un Centre fédéral du cheval aux Franches-Montagnes agite les esprits depuis plusieurs mois. Ce centre, qui comprendra une station d'acclimatation pour les chevaux de l'armée et une place d'armes de cavalerie et du train, est prévu en bordure des Franches-Montagnes, sur le territoire de trois communes, Lajoux, Les Genevez et Montfaucon. Seule cette dernière fait partie du district des Franches-Montagnes.

Le comité de l'ADIJ, à qui le président de la fraction jurassienne au Grand Conseil avait demandé un avis, a estimé que la création d'un Centre fédéral du cheval en bordure des Franches-Montagnes, serait un enrichissement pour l'économie de la région sans nuire à la protection du site et de la nature.

g) Monuments historiques

Il est dans l'intérêt du pays jurassien que ses monuments historiques soient restaurés et dignement conservés. C'est pourquoi le comité a alloué de nombreuses et substantielles subventions pour la restauration de plusieurs d'entre eux, l'église Saint-Germain de Porrentruy, l'église de Soubey, l'église de La Motte, les fresques de l'église de Vermes. Sa Commission d'urbanisme a la responsabilité de la conservation des ruines du Château d'Asuel. L'ADIJ a aussi subventionné les fouilles archéologiques faites à l'église de Saint-Germain de Moutier.

Pro Jura a pris l'initiative de lancer l'idée d'une rénovation de grande envergure de la Collégiale de Saint-Ursanne, qui joue, pour le tourisme dans le Jura, un rôle de premier plan. Nous nous associons à cette initiative et n'attendons plus que le début des travaux dont s'occupera une commission ad hoc présidée par M. Moine, conseiller d'Etat.

Activité économique

a) Développement industriel

Grâce à l'initiative de M. Gnägi, conseiller d'Etat, une commission cantonale veille à mettre de l'ordre dans le développement industriel du canton. L'ADIJ y est représentée et y défend les intérêts du Jura. Il s'agit avant tout de favoriser l'implantation de nouvelles industries dans les régions qui n'en ont pas ou peu et où la population tend à s'établir ailleurs pour gagner sa vie. Les régions du Jura qui retiennent l'attention de la commission cantonale sont les Franches-Montagnes, l'Ajoie et le val Terbi. C'est aussi une des raisons pour lesquelles le comité de l'ADIJ s'est prononcé en faveur du Centre fédéral du cheval.

b) Agriculture

L'agriculture est en pleine évolution. Rationalisation, mécanisation, concentration sont à l'ordre du jour des préoccupations de nos agriculteurs et de leurs conseillers. Le comité suit avec intérêt le travail de sa Commission agricole et constate que le Jura, dans ce domaine, n'est pas figé dans un immobilisme stérile, bien au contraire. Il est nécessaire que l'exécution de remaniements parcellaires soit stimulée par tous les moyens.

c) Tourisme

Le tourisme est l'affaire de Pro Jura. L'ADIJ s'en occupe cependant aussi sur deux plans : le tourisme pédestre, grâce à une commission mixte formée par Pro Jura et l'ADIJ, et l'aménagement des voies de communication, élément essentiel de l'activité touristique. C'est pourquoi l'ADIJ est représentée au sein d'une commission cantonale extra-parlementaire qui a pour tâche l'élaboration d'un projet de loi sur l'aide du canton au développement du tourisme. Cette commission aura bientôt terminé ses travaux. Elle est présidée par M. Gnägi, conseiller d'Etat.

Voies de communications

a) Voies ferrées

Le comité a voué une attention toute particulière au problème de l'aménagement du réseau ferré à travers le Jura. L'engorgement fréquent de la ligne du Gothard oblige les CFF à envisager de grands travaux, très coûteux et de longue durée sur notre principale artère nord-sud afin d'en augmenter la capacité de rendement. Le canton de Berne a estimé qu'une des solutions à apporter à ce problème toujours plus grave, consistait à vendre le BLS à la Confédération pour l'incorporer au réseau des CFF qui disposeraient ainsi d'un second passage transalpin pour l'écoulement du trafic nord-sud. Le Jura est vivement intéressé à cette solution, car une seconde artère transalpine n'aura son maximum d'efficacité que si elle est complètement indépendante de la ligne du Gothard. Cette seconde ligne va de Bâle et Delle à Domodossola.

L'assemblée générale de 1962 a voté une résolution dans ce sens. Le comité a confié l'étude de la question à une commission spéciale. Celle-ci a lancé une campagne en faveur de notre thèse sur le plan suisse. Une conférence de presse a eu lieu en avril à Delémont. A cette occasion une brochure illustrée, éditée en français et en allemand a été lancée. L'action se poursuit dans la presse et sera soutenue par des interventions auprès des autorités. Elle a pour but, non seulement de doter le réseau des CFF d'une seconde artère de transit nord-sud, mais aussi de réaliser l'aménagement de la ligne Bâle-Bienne en double-voie et de supprimer les surtaxes de tarif entre Moutier et Longeau.

b) Horaire des chemins de fer

Nous nous intéressons toujours très activement à l'amélioration de l'horaire des chemins de fer. Nous avons eu, en été, notre entrevue traditionnelle à Lausanne avec le directeur du 1^{er} arrondissement et ses collaborateurs. Nous saisissons cette occasion pour remercier M. Marguerat, directeur, de son empressement à nous recevoir, de sa compréhension et des efforts qu'il ne cesse de faire pour nous donner satisfaction dans la mesure où il le peut, évidemment.

Notre horaire n'est pas mal du tout. Nous savons que les lacunes qu'il contient encore ne pourront pas être comblées avant 1965, car l'horaire actuel sert de base à l'établissement de l'horaire des trains spéciaux pour l'Exposition nationale en 1964. D'ici là, les CFF disposeront aussi d'un plus grand nombre de locomotives, la gare de Berne sera transformée, quant aux voies et aux quais et des conditions meilleures nous permettront d'obtenir ce qui nous manque encore pour être vraiment satisfait.

c) Télésiège Nods-Chasseral

Le projet de construction d'un télésiège de Nods à Chasseral est en bonne voie. L'ADIJ a souscrit une participation à la société en formation. Nous lui souhaitons plein succès.

d) Liaison Rhin-Rhône par voie fluviale

Le 4^e plan d'aménagement français ne prévoit pas l'exécution de travaux pour l'aménagement des canaux à grand gabarit entre le Rhin et le Rhône. Cependant la Chambre des députés y a inscrit après coup les crédits nécessaires pour les études et les travaux préparatoires, et cela pour le canal de la Moselle et pour le canal d'Alsace, qui nous intéresse au premier chef. L'heure des réalisations n'a donc pas encore sonné, mais nous avons tout lieu de croire qu'elle sonnera bientôt.

e) Routes

Par le truchement de la Commission routière jurassienne, présidée par M. Farron, notre caissier, et au sein de laquelle l'ADIJ est représentée par les membres de son comité directeur, nous suivons attentivement l'élaboration et l'exécution des travaux d'aménagement et de réfection du réseau routier du Jura. D'importants travaux sont en cours entre Bâle et Delémont, entre Delémont et Bienne et dans

le Vallon de Saint-Imier. Ils vont se poursuivre au cours des prochaines années, à une cadence probablement accélérée.

Le projet de construction d'une route entre Soubey et les Rosées, sur la rive droite du Doubs, en direction de Tariche, attend les décisions des offices fédéraux. Quand ce sera fait, les communes et les propriétaires intéressés seront réunis pour décider du financement général.

Il est question depuis plusieurs années d'aménager une route automobile entre Court et Granges par le Montoz. Le projet sera repris cette année par la commune de Granges et l'ADIJ.

Nous sommes propriétaires d'une partie de la route Les Malettes-Sur-la-Croix et nous assumons la responsabilité de l'entretien de toute la route. Les propriétaires desservis participent aux frais. En 1962 nous avons fait procéder à la réfection de la moitié du tracé sous la surveillance de M. Eckert, ingénieur d'arrondissement, et de M. Bianchi. Nous terminerons ces travaux en 1963.

Divers

a) **Formation professionnelle**

Nous continuons d'encourager la formation professionnelle en récompensant les meilleurs apprentis de l'année au cours d'une manifestation organisée dans l'une des principales localités du Jura. En 1962, elle eut lieu à Tramelan.

b) **Géographie**

Nous soutenons financièrement la Société de géographie et d'ethnologie de Bâle qui publie régulièrement une revue consacrée à la géographie de la région bâloise (Regio basiliensis). La zone qu'elle prospecte s'étend en amont de Bâle, au Jura bernois, au Jura tabulaire, en aval à l'Alsace et au pays de Bade. M. François Schaller, D^r ès sciences économiques et sociales, a fait à l'occasion d'un colloque à Colmar, un exposé remarquable sur l'économie jurassienne.

c) **Flore du Doubs**

Le Jura a le bonheur d'avoir un médecin passionné de botanique, le D^r Krähenbühl, de Saint-Imier. A la demande de l'ADIJ, il a entrepris une étude approfondie et complète de la flore du Doubs et nous ne pouvons que l'encourager à la poursuivre jusqu'à son achèvement.

d) **Concert de Bellelay**

L'ADIJ a subventionné, avec les autres associations jurassiennes, la création et la présentation d'une grande œuvre musicale, l'« Oratorio pour une nef abandonnée », composée par M. A. Béguelin (musique) et M. R. Simon (texte). C'est à la Collégiale de Bellelay que l'œuvre fut présentée le 9 septembre devant un public enthousiaste.

e) **Conférence annuelle des présidents de commission**

Les présidents de nos commissions ont été réunis en automne en une conférence qui avait pour but de faire le point de leur activité et de préparer le programme d'activité de l'hiver.

f) **Immeuble**

Quelques travaux de rénovation ont été faits à l'intérieur de notre immeuble de Moutier, rue du Château N° 2. Il a besoin d'autres réfections encore à l'extérieur. Ce sera pour cette année ou l'année prochaine. Il y a plus de six mois que nous attendons un devis.

g) **Service de presse**

Notre service de presse continue d'être assumé à notre entière satisfaction par M. Jean-Claude Duvanel, malgré son déménagement à Neuchâtel.

5. Activité des commissions

a) Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, maire, La Heutte

Secrétaire : M. F. Arn, secrétaire communal, Reconvilier

Nous avons pris connaissance avec regret de la démission comme membre de notre commission de M. Simon Kohler, conseiller national, et de l'obligation de remplacer pour des raisons de santé M. René Vuilleumier, ancien maire de Tramelan. Nous exprimons à ces deux anciens membres notre très vive reconnaissance pour les services rendus à l'ADIJ et par elle à toute la communauté.

Grâce à la bienveillance de M. H. Huber, conseiller d'Etat, nouveau directeur des travaux publics, et de M. Siegenthaler, secrétaire-juriste à la même direction, nous avons pu examiner en détail la nouvelle loi sur les constructions et discuter de son application dans nos communes. Celles-ci ont le droit d'édicter des prescriptions relatives aux constructions. Toutes n'en ont pas fait usage. Les possibilités offertes aux communes sont très étendues. La loi mentionne ce que sont les plans d'alignement et l'aménagement régional. L'exposé de M. Siegenthaler fut suivi d'une très intéressante discussion. On peut se demander si une loi qu'on élabore ne doit pas être faite pour l'avenir et non pour le présent, la situation dans le secteur de la construction évoluant très rapidement. Il serait bon de rappeler aux communes que le délai pour l'établissement d'un plan des zones et d'un plan d'alignement est fixé au 1^{er} mars 1963. Il est possible de s'adresser au Groupe d'aménagement régional de Berne. Il est juste de prendre pour base le règlement type et de le modifier aussi peu que possible. Le travail très fouillé de M. Siegenthaler sera publié dans un bulletin de l'ADIJ. Au cours d'une nouvelle séance, la commission s'est occupée de la nouvelle loi sur les routes en discussion au Grand Conseil. Il s'agit surtout d'alléger les charges des communes. Le projet tel qu'il est conçu permet à l'Etat de verser des subventions plus importantes aux communes qui devront, comme le prévoit la loi de 1934, acquérir le terrain. Il est bon de charger les communes d'acheter les terrains, on évite ainsi des spéculations au détriment de l'Etat. Les communes seraient dédommagées complètement pour le déblaiement des neiges sur la route cantonale à l'intérieur de la commune. Le

balayage de la route dans les localités devrait par contre être totalement à la charge des communes. Il est évident que, lors de l'élaboration d'une loi, il convient de tenir compte du scrutin populaire. C'est pourquoi, il est indispensable qu'une loi soit acceptable par le citoyen. Nous sommes convaincus que ce sera le cas. Entre la première et la seconde délibération au Grand Conseil, la commission convoquera une assemblée d'information. Ajoutons que M. Joseph Nicol, maître bourgeois, de Porrentruy, a été prié de présenter un exposé à la commission sur les bourgeoisies et leurs rapports avec les municipalités.

Différentes questions ont été passées en revue par la commission qui continue de défendre les intérêts bien compris de toutes nos communes.

b) Commission sociale

Président : M. W. Sunier, préfet, Courtelary

Secrétaire : Mme S. Schwob, Tavannes

La commission a continué à s'informer sur les asiles, hospices et homes de vieillards dans le Jura après avoir réuni plusieurs personnalités, directeurs, chefs de service d'œuvres sociales, qui s'occupent de ces problèmes ou s'y intéressent. Une enquête portant sur le milieu social, la profession exercée avant l'entrée dans un foyer, l'âge, les besoins des pensionnaires de ces établissements est en cours. Elle est faite par une assistante sociale qui en présentera les résultats comme travail de diplôme.

La commission s'est encore réunie à l'Orphelinat de Courtelary pour entendre un exposé très documenté de M. René Steiner, président de l'ADIJ, sur la révision de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMA). Après la séance, elle a visité les bâtiments rénovés de ce foyer d'éducation, sous la conduite experte de M. Henri Béguelin, procureur, président de la direction de cet établissement. Cette visite a laissé à chacun la meilleure impression.

La commission a aussi pris acte avec beaucoup de regrets de la démission de son président, M. Henri Huber, conseiller d'Etat, appelé à la Direction des travaux publics et des chemins de fer.

Le Comité de l'ADIJ a fait appel à son vice-président, M. Willy Sunier, préfet, pour remplacer M. Huber.

c) Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, directeur, Courtemelon

Secrétaire : M. M. Ogi, expert, Delémont

La Commission agricole de l'ADIJ a tenu une séance d'automne. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes. L'activité a touché à tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

L'effectif de la commission est de vingt-six membres dont un représentant de chaque organisation de tête de l'agriculture du Jura. M. Zeller, ing. agr., maître à l'Ecole d'agriculture, parti pour l'étranger,

a démissionné. En remplacement de M. Mosimann, député, gérant de l'Association agricole de Moutier, c'est M. Walter Moser, également gérant à Courrendlin, qui a été nommé pour représenter les associations agricoles.

Aucune modification n'est intervenue concernant les sociétés affiliées.

Il n'a été délivré aucun diplôme à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans. Quelques demandes nous sont parvenues qui seront prises en considération en 1963. Grâce à la compréhension et à la générosité du bureau de l'ADIJ, il sera dorénavant possible d'allouer à chaque bénéficiaire d'un diplôme un don de Fr. 50.— en plus de l'encadrement.

Le programme d'activité de 1962 s'est déroulé normalement. La Journée d'informations agricoles a connu un grand succès. Les conférences au programme étaient les suivantes :

« Agriculture et apiculture », conférence de M. Dr Wille, chef de section à la Station fédérale d'essais agricoles à Liebefeld/Berne ;

« L'agriculture face à l'intégration verticale », conférence de M. Ledermann, rédacteur en chef de la « Terre vaudoise », à Lausanne.

Les sujets traités étaient d'actualité et ont vivement intéressé les nombreux auditeurs.

La Commission agricole a également patronné et contribué à l'organisation de la plupart des cours et conférences organisés dans les milieux agricoles du Jura et dont le nombre a dépassé la centaine.

Ci-après quelques exemples :

Economie et finance	= 19 conférences
Elevage bovin, chevalin et affouragement	= 11 conférences et cours
Arboriculture	= 9 conférences et cours
Cultures	= 6 conférences
Remaniements parcellaires	= 4 conférences
Viticulture	= 1 conférence
Divers	= 11 conférences
Céréales	= 2 marchés
Economie domestique	= 4 conférences

Plusieurs avis de cours et conférences ne nous sont pas parvenus.

La concentration de la presse agricole de la Suisse romande en un seul journal agricole technique et économique est à l'étude. On constate qu'il existe toute une série de journaux agricoles en Suisse romande, dispersés dans les différents cantons, qui à grands frais diffusent des informations agricoles et constituent une répétition dans de nombreux cas. La Fédération romande, d'entente avec les cantons romands, y compris le Jura bernois, a cherché une solution pour réunir toute la presse agricole en un seul journal. Momentanément, on se

heurte à certaines oppositions à caractère plutôt politique. Néanmoins, nous estimons devoir donner notre appui à la réalisation de cette unification de la presse agricole.

Pour 1963, il a été prévu un programme d'activité complet et varié. Notre activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. La diversité des tâches qui nous intéressent nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

d) Commission pour la protection de la nature

Président : M. R. Baumgartner, Dr ès sciences, Delémont

Secrétaire : M. P. Flotron, Saint-Imier

Dans l'activité de la Commission jurassienne pour la protection de la nature, l'étang de la Gruère apparut pour la première fois en 1938. Il y a donc vingt-cinq ans de cela, et depuis lors cet objet a été cité chaque année dans notre rapport annuel, tantôt en quelques lignes, tantôt d'une façon beaucoup plus étendue. Pendant l'année écoulée, c'est encore la **réserve de l'étang de la Gruère** qui a occupé le plus fréquemment notre commission. Disons d'emblée que nous avons pu enregistrer ici un beau succès, puisqu'il a été possible d'agrandir largement cette magnifique réserve par l'adjonction de trois parcelles appartenant aux communes du Bémont (environ 23 ha.), de Tramelan (environ 25 ha.), et à l'hoirie Sprunger, Gros-Bois-Derrière (environ 3 ha., du ban de Montfaucon). Cet heureux accroissement a pu se réaliser grâce à la compréhension et à la bienveillance des propriétaires, auxquels nous tenons à exprimer ici encore la reconnaissance de la commission. Dans notre dernier rapport, nous annoncions l'ouverture de pourparlers avec la commune de Saignelégier et avec le propriétaire de la ferme « La Grégoire », au sujet du coteau situé au nord de l'étang de la Gruère, coteau que les propriétaires se proposaient de morceler pour en faire des terrains à bâtir. Les pourparlers se sont poursuivis en 1962 par écrit, et verbalement sur place. Nous sommes parvenus finalement à dissuader les propriétaires de vendre leurs terrains ; une solution au problème a été trouvée qui entraînera, pour les organes de la protection de la nature et leurs soutiens, des dépenses importantes (réfection du chemin de la Petite-Theurre), mais le but visé, qui — si tout va bien — pourra être atteint en 1963, est digne de sacrifices. Signalons ici que la Ligue suisse pour la protection de la nature a déjà versé une somme de 20 000 francs pour la réalisation du projet. Les dépenses comprendront aussi les frais de déplacement du terrain de camping, situé actuellement au bord de l'étang, et qui a été jusqu'à présent la cause de bien des désagréments. La commune de Saignelégier a dédit le contrat qui la liait au Camping suisse, et a mis à la disposition de celui-ci un nouvel emplacement à une certaine distance, à l'ouest de l'étang ; la surface de l'ancien sera incorporée à la réserve.

Etangs de Bonfol et de Vendlincourt. Pendant de longues années la mise sous protection par l'Etat des étangs de Bonfol et de Vendlincourt a occupé notre commission. Aujourd'hui cette tâche est résolue. Dans sa séance du 18 mai 1962, le Conseil-exécutif a décidé de placer

sous la protection de l'Etat les étangs de Bonfol et ceux de Vendlin-court, comme monuments naturels, et les a immatriculés comme tels au Registre cantonal des monuments. La mise sous protection concerne :

du ban de Bonfol :

- a) l'étang du Milieu, parcelle N° 3002, propriété de M. A. Laissue, Courchavon ;
- b) le Neuf-Etang, parcelle N° 3001, propriété de M. F. Hiller, Bâle ;
- c) l'étang « Prés-de-l'Essert », parcelle N° 3000, propriété de l'Etat de Berne ;
- d) les étangs Rougeats, parcelles N° 3017 et N° 3018, propriété de M. A. Laissue ;
- e) les étangs Rougeats, parcelle N° 3021, propriété de M. A. Chevrolet, Bonfol ;

du ban de Vendlincourt :

- f) l'étang de Vendlincourt, parcelle N° 1637 et
- g) le Petit-Etang, parcelle N° 1640, tous deux propriété de M. R. Zwahlen, Porrentruy.

Tous les amis de la nature, et en particulier les botanistes, se réjouiront de cette décision qui protège des zones dont la précieuse flore a été mise en évidence tout particulièrement par l'étude floristique de M. E. Berger, Bienne : « La Flore des Etangs de Bonfol et de ceux de la Région française environnante », 1955.

Rappelons que l'« Aulnée es Boulats de Bonfol », déclarée réserve naturelle par le Conseil-exécutif le 21 octobre 1960, s'étend au sud de l'étang du Milieu et du Neuf-Etang (voir à ce sujet notre rapport pour 1960), ce qui ne peut manquer d'accroître l'intérêt pour la réserve des étangs.

Frêne monophylle, Charmoille. Nous avons reçu enfin de la commune mixte de Charmoille la déclaration de consentement à la mise sous protection de cette curieuse et très rare variété de frêne. La proposition d'inscription de cet objet dans le Registre des monuments naturels du canton a été faite à la Direction des forêts dans le courant de l'année. Nous attendons la décision du Conseil-exécutif.

Primevère farineuse (*Primula farinosa*). M. A. Ischer, président de la Commission neuchâteloise pour la protection de la nature, nous a signalé des stations de primevères farineuses près de Lignièrès, sur sol neuchâtelois et sur sol bernois. Nous ferons le relevé des stations bernoises de cette jolie petite plante très rare dans le Jura bernois, et nous chercherons à la protéger.

Si nous rappelons que le *Daphne Cneorum*, ou Daphné camélée, appelé aussi dans le Jura bernois *Rhododendron d'Epiquez*, figure dans la liste des plantes protégées dans le canton de Berne, c'est pour répondre à des articles parus dans des journaux jurassiens, ainsi que dans le Bulletin de la L.S.P.N., et dont l'auteur demande que cette plante soit bientôt mise sous protection ! Admirons les jolies fleurs roses de cette Thyméléacée, mais ne les saccageons pas.

Un tilleul remarquable, à Lajoux, signalé par les autorités communales de ce lieu, a été expertisé par M. H. Itten, représentant de la Direction des forêts à Berne, et par le président de la Commission jurassienne ; cet arbre sera proposé pour la mise sous protection par l'Etat.

Blocs erratiques. Les blocs de Cortébert, de Saint-Imier et de Sonvilier, dont il a été question dans notre dernier rapport, ont été proposés pour l'inscription dans la liste des monuments naturels du canton. Jusqu'à ce jour, ces pierres n'ont fait l'objet d'aucune décision du Conseil-exécutif.

Téléski Tramelan - Mont-Tramelan. Au printemps 1962, le président de la commission a été appelé à donner son préavis, du point de vue de la protection de la nature, sur un projet d'installation d'un skilift Tramelan - Mont-Tramelan. Après avoir pris connaissance sur place du tracé de l'installation en perspective, il a donné un préavis favorable à l'exécution du projet, rien ne pouvant, en toute objectivité, justifier une opposition. On sait le grand succès dont jouit ce skilift, en exploitation depuis la fin de 1962 ; nous nous en réjouissons avec les initiateurs.

Ajoutons qu'un autre skilift, Nods - Chasseral (sur 350 m.), a été installé au nord de Nods, sur le pâturage « Champ-Mathieu », aucune opposition n'ayant été faite dans les délais réglementaires.

Les sociétés d'exploitation de ces deux téléskis ont l'obligation de veiller à ce que les environs des stations et du tracé ne soient pas enlaidis par les ordures, telles que boîtes de conserve, papier, bouteilles, etc.

Divers. La Commission mixte de l'étang de la Gruère, dans laquelle l'ADIJ est représentée par le président de la Commission pour la protection de la nature, s'est réunie une fois en 1962, pour discuter, avant tout, du problème du morcellement du coteau nord de l'étang, et de la réfection du chemin de la Petite-Theurre.

Protection des rives du Doubs. Au cours de l'assemblée générale ordinaire, en juin 1962, les Forces Motrices Bernoises ont annoncé par la voix de leur président qu'elles ont renoncé au projet qui consistait à construire une série d'usines au fil de l'eau.

L'Association Pro Doubs, qui compte dans son comité un représentant de notre commission, s'est réunie le 28 novembre 1962, à Saint-Ursanne. Elle travaille activement à l'élaboration d'un projet d'arrêté visant à l'inscription des rives du Doubs dans le Registre cantonal des monuments protégés.

Le Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède nous a remis un superbe travail du D^r Ch. Krähenbühl, Saint-Imier : « Le Parc jurassien de la Combe-Grède, Chasseral », historique, géologie et flore (suivi du catalogue des mammifères, des oiseaux, des papillons et des plantes cryptogames) ; une brochure de 48 pages, richement illustrée de photographies en noir et en couleurs, avec une carte géologique du parc. Nous félicitons très sincèrement l'auteur de cette étude qui aura certainement une facile et large diffusion.

Signalons, pour terminer ce rapport, que le distingué président depuis plus de trente ans du Comité de la Combe-Grède, M. Winkelmann, ingénieur forestier à Soleure, a quitté, pour raison d'âge, le poste qu'il a occupé avec une grande compétence à la tête de la grande réserve du sud du Jura, et qu'il a été remplacé par M. W. Schild, conservateur des forêts du Jura, Delémont, et président de la Commission forestière de l'ADIJ.

e) Commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ

Président : M. Frédéric Reusser, Moutier

Secrétaire : M. Jean Christe, Courrendlin

Au cours de l'année écoulée, notre commission a œuvré dans des domaines très variés, passant de l'Ajoie aux Franches-Montagnes et au centre du Jura. C'est ainsi que le problème du martinet de Corcelles a été évoqué à diverses reprises sans qu'une solution définitive ait été trouvée. Par contre, les autorités fédérales, soucieuses de garantir le site du plateau de Bure-Fahy, ont demandé à notre commission de pouvoir présenter les projets de construction de la nouvelle place d'armes. Au cours d'une séance tout empreinte de compréhension mutuelle, nous avons pu faire part de nos desiderata et nous devons à la vérité de reconnaître qu'il en a été tenu compte. Nous avons pu aussi, grâce à nos démarches, faire allouer par le Heimatschutz suisse un subside très important à la petite paroisse de Soubey qui a si magnifiquement rénové son église. En signe de remerciement, notre commission a même été invitée officiellement à la cérémonie de bénédiction de l'église rénovée. Encore merci ! A Delémont, nous avons dû former opposition à la construction de garages qui auraient déparé les abords immédiats de la ceinture des remparts. Notre opposition a été retenue et le projet primitif a été modifié. Au cours de l'été, on nous signalait que les sœurs oblates de Soyhières avaient l'intention de procéder à la réfection extérieure de leur couvent. On avait prévu de repeindre les encadrements de fenêtres, solution moins onéreuse qu'un décapage et bouchardage. Grâce à une subvention de notre part et à notre intervention auprès des autorités communales et de bourgeoisie de Soyhières, une superbe rénovation a pu se faire, qui embellit certainement l'entrée du village de Soyhières. Merci aux édiles de ce village pour la grande compréhension montrée à cette occasion. Nous avons également été mêlés aux travaux de fouilles à Saint-Germain de Moutier. Par des subsides appropriés, il a été possible de terminer les fouilles extérieures commencées en 1961. De même, nous avons tenu à apporter notre appui à la Paroisse catholique de Porrentruy qui a si intelligemment rénové l'église et le presbytère de Saint-Germain. Dans notre dernière séance, nous avons parlé de la mise sous protection de la ferme de la Grande-Coronelle sise sur le territoire de la Chaux-d'Abel. Des démarches sont en cours afin que ce magnifique bâtiment soit rénové et nous espérons pouvoir arriver à chef au cours de l'année 1963. On sait également que Saint-Ursanne verra la rénovation et la conservation de la collégiale. Un comité a été formé et des mem-

bres ont été choisis dans divers milieux intéressés. Il semblerait normal que l'ADIJ qui s'occupe depuis près de vingt ans des travaux d'urbanisme et de conservation des sites à Saint-Ursanne soit en quelque sorte la « marraine » de ces travaux et qu'une large représentation de ses membres compétents soit ménagée au sein du comité de travail. En effet, depuis que l'ADIJ patronne les travaux d'urbanisme et de protection des sites dans le Jura, elle a déjà versé plus de 40 000 fr. en faveur de Saint-Ursanne ; il nous semble que cet intérêt exceptionnel pour ce « bijou des bords du Doubs » donne quelque droit à notre commission.

Si nous avons pu verser de nombreuses subventions, nous le devons en bonne partie au résultat de la vente de « L'écu d'or » dans le Jura. Chaque année, la vente est en constante progression et nous tenons à remercier tous ceux qui se dévouent pour l'organisation de cette vente, en particulier M. Paul Bösch, instituteur, à Bienne et toutes les personnes qui, par leur don, nous permettent de poursuivre notre œuvre.

Pour terminer, disons que nous sommes intervenus également à Vermes où des fresques, très anciennes ont été découvertes et intelligemment mises en valeur, lors de la réfection de la nef.

f) Commission pour la formation professionnelle

Président : M. Michel Hänni, électricien, Delémont

Secrétaire : M. Roger Jardin, professeur, Delémont

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage
Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

Cette citation, d'une fable de La Fontaine, a utilement été mise en pratique par les sept jeunes filles et les dix-huit jeunes gens qui ont conquis, en 1962, le titre envié d'apprentis méritants. Ces « adolescents », selon la classification officielle de nos autorités fédérales, savent déjà que le métier, la profession, c'est la beauté d'une vie d'homme, comme l'amour unique et la maternité sont la beauté d'une vie de femme. L'homme se fait une joie quotidienne de l'emploi normal de ses facultés, et le repos ensuite, lui est doux. Si quelqu'un se plaint de son travail, disait à peu près Pascal, mettez-le à ne rien faire. C'est l'oisiveté qui est néfaste et abrutit. Notre Commission pour la formation professionnelle s'est principalement occupée de rechercher et de récompenser les meilleurs apprentis de l'année. Deux séances ont été consacrées à ce fructueux travail, puis ce fut la journée des apprentis méritants du Jura. Nos amis et membres dévoués de Tramelan ont voué un soin particulier au déroulement impeccable de cette 6^e journée.

L'appel à l'intelligence et le développement de l'éducation sont les principaux stimulants d'une jeunesse consciente de sa valeur, de sa richesse, de sa force. La Commission pour la formation professionnelle, créée par l'ADIJ, récompense cette jeunesse jurassienne qui sait, beaucoup plus qu'on ne le croit, être persévérante dans l'effort.



Unibal

Embouts et articulations
à rotule **Unibal**

Capacité de charge accrue
Frais de montage diminués

FABRIQUE DE MACHINES SCHUBLIN SA DELÉMONT SUISSE

Le combustible de demain

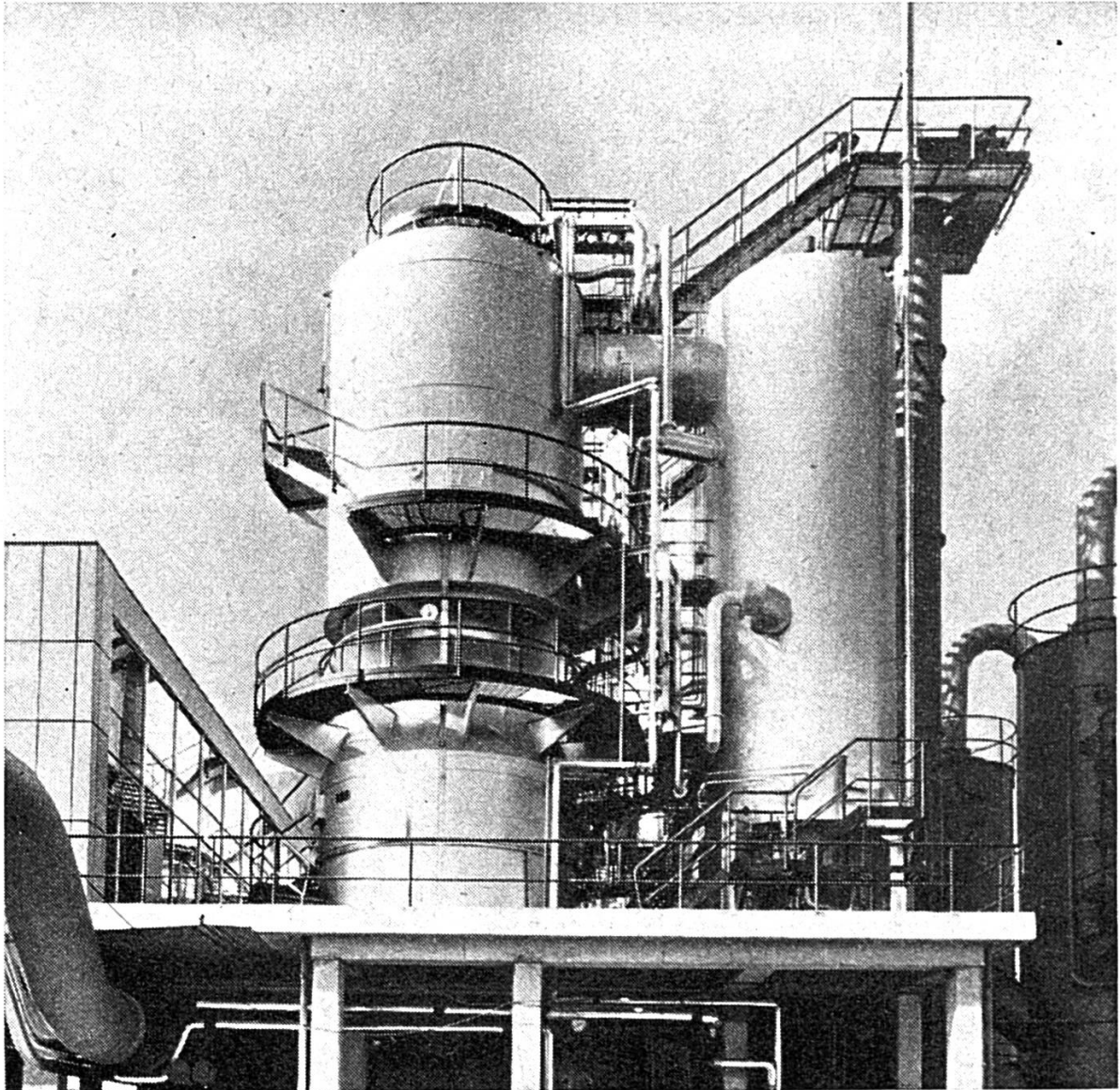
Gaz

Pour toute
information
adressez-vous
aux Usines
à gaz
jurassiennes de :

Les découvertes de gaz naturel, les nouvelles techniques de production basées sur les dérivés du pétrole ainsi que l'interconnexion plus poussée des réseaux ouvrent au gaz de nouvelles perspectives



Bienne · Delémont · Moutier · Tavannes



« On doit toujours viser trop haut. » C'est une devise placée dans la bouche de Molière par un auteur français et que M. Willy Sunier, vice-président de l'ADIJ, préfet du district de Courtelary, a rappelée à Tramelan. « Viser haut, viser trop haut », c'est de l'ambition, a ajouté M. Sunier, et l'ambition, qui signifie arrivisme parfois, n'a pas toujours bonne presse. L'ambition peut pourtant être le signe d'un sentiment très louable et l'ambitieux, celui que tourmente la volonté d'être meilleur et qui s'efforce de cultiver ce qu'il y a en lui de plus noble et de plus fier... en visant haut, éprouve ce sentiment. Que notre jeunesse le sache et qu'elle ne craigne pas de viser haut, d'avoir de l'ambition, car l'effort, expression d'une volonté consciente, puissante et libre, est toujours, tôt ou tard, justement récompensé. L'activité présente exige la puissance, l'effort pour le triomphe de la qualité, seule recherchée et certainement seule pouvant assurer une heureuse viabilité.

Ce ne sont pas seulement vingt-cinq apprenties et apprentis qui mériteraient d'être récompensés, mais certainement le double. Car ils sont nombreux, n'en déplaisent à certains détracteurs jaloux, les jeunes qui sont conscients de leurs futures responsabilités. Souvent leur ardeur au travail, leur volonté de bien faire, leur constance dans l'étude font plaisir et permettent d'avoir confiance en l'avenir.

Récompenser les méritants n'est pas la seule activité de notre commission. Lors d'une séance particulièrement intéressante, le problème des bourses a été une fois de plus abordé. L'Association suisse pour l'orientation professionnelle et l'aide aux apprentis a publié une édition nouvelle de la liste des bourses suisses mise à jour en 1961. Plus de 1400 bourses y figurent dont plus de mille proviennent d'un capital (fondations et fonds à caractère privé). Mais on constate que les fonds mis à disposition sont loin d'être suffisants. Dans le canton de Berne, un bureau officiel a pour tâche d'informer et de conseiller les jeunes gens désireux de bénéficier d'une bourse.

Il est bon de savoir qu'ensuite de nombreuses initiatives venues du monde universitaire et des organisations d'étudiants, le Département fédéral de l'intérieur a soumis aux associations intéressées et aux partis politiques le projet d'un article constitutionnel 27 quater qui a la teneur suivante :

« La Confédération peut accorder aux cantons des subventions pour leurs dépenses en faveur des bourses d'études et d'autres aides financières à l'instruction.

» Elle peut aussi, en complément des réglementations cantonales, prendre elle-même ou soutenir des mesures destinées à favoriser l'instruction par des bourses ou autres aides financières. »

Il est à souhaiter que ce projet soit adopté. L'octroi de bourses est une nécessité vitale pour notre pays. Ce qui serait encore plus louable c'est que cette aide ne soit pas allouée en vertu du principe du besoin, comme c'est le cas présentement, mais en tenant compte du mérite du candidat. Venir en aide à tous ceux qui sont capables, quel encouragement et quel élan ! Toute notre jeunesse alors participerait avec joie à la lutte que doit soutenir notre pays pour concurrencer nos voisins.

M. Hänni, président de notre commission, avait suggéré l'idée remarquable suivante :

Pour intensifier l'apprentissage et éviter que trop de jeunes ne deviennent des manœuvres, chaque ouvrier, père d'un enfant en apprentissage, devrait toucher une allocation supplémentaire de 20, 30 ou 40 centimes à l'heure. Ne serait-ce pas le plus bel encouragement ? Plus de difficultés financières pour les parents et renforcement de la cohésion familiale. C'est là une suggestion qui doit être étudiée, notre commission ne faillira pas à sa tâche.

Pour ceux qui s'intéressent aux jeunes et surtout à l'occupation de leurs loisirs, ils trouveront ci-après la statistique des apprentis récompensés, par district, et ce qu'ils choisissent comme récompense. Ils constateront avec satisfaction que le goût et l'amour de l'étude y tiennent une place d'honneur qui est fort réjouissante et qui permet d'espérer un fructueux avenir.

Statistiques des lauréats classés par district

En 1957 =	12 lauréats
En 1958 =	20 lauréats
En 1959 =	22 lauréats
En 1960 =	26 lauréats
En 1961 =	25 lauréats
En 1962 =	25 lauréats
Total à ce jour :	130

Laufon 13, Porrentruy 18, Delémont 26, Franches-Montagnes 5, Moutier 43, Courtelary 24, La Neuveville 1.

Lauréats classés par métier

Employés de commerce	26	Remonteurs horlogers complets	2
Employés de banque	6	Horlogers rhabilleurs	2
Boulangers-pâtisseries	4	Outilleur d'horlogerie	1
Menuisiers-ébénistes	5	Horloger praticien	1
Menuisier modelleur	1	Radio-électriciens	5
Marbrier	1	Monteurs électriciens	5
Papetier	1	Mécaniciens outilleurs	3
Bouchers-charcutiers	5	Mécaniciens ajusteurs	6
Coiffeuses	5	Mécaniciens de précision	11
Coiffeur	1	Mécanicien-électricien	1
Maçons	2	Mécaniciens faiseurs d'étampes	2
Modelleur sur chaussures	1	Mécaniciens sur autos	2
Compositeurs typographes	2	Dessinateurs sur machines	6
Conducteur typographe	1	Dessinateurs en bâtiment	5
Décolleteurs	6	Dessinateurs en génie civil	4
Acheveur boîtes-or	1	Electricien sur autos	1
Forgeron	1	Couturières (dep. 1962)	1
Tourneur boîtes-or	1	Vendeuses (dep. 1962)	1
Tourneur de boîtes	1		

(Pour la première fois, en 1962, la commission a décidé de récompenser les couturières et les vendeuses, bien que ces métiers n'exigent pas un apprentissage de trois ans. Ceci pour encourager les jeunes qui ont choisi ces professions. De même, pour la première fois, le meilleur candidat du district de La Neuveville, qui n'appartient pas à l'arrondissement 5 (Jura), a aussi été récompensé.)

Statistique des récompenses choisies

Livres (44 lauréats) : dictionnaires 13 ; techniques 13 ; classiques 7 ; voyages-aventures 5 ; romans modernes 4 ; histoire 2.

Disques (11 lauréats) : musique classique 5 ; jazz 4 ; chansons 2.

Outillage professionnel (23 lauréats) : menuiserie 2 ; coiffure 5 ; électricité 2 ; dessin 8 ; horlogerie 3 ; de mesure 3.

Appareils photographiques (5 lauréats).

Montres (36 lauréats).

Articles ménagers (9 lauréats).

Divers (2 lauréats) : 1 tourne-disques ; 1 microphone.

g) Commission des horaires de chemins de fer

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. H.-L. Favre, Reconvilier

Après chaque mise à l'enquête publique annuelle des projets d'horaire, notre commission tient séance pour mettre au point les demandes de modifications qui doivent être présentées à la Direction cantonale des chemins de fer par l'intermédiaire d'une des préfectures du Jura. C'est cette autorité qui traite ensuite les désirs exprimés par les diverses régions (communes, associations économiques, organisations d'intérêt public ou privé, particuliers) et les transmet, après les avoir examinés et discutés en conférence cantonale réunissant les principaux requérants, aux différentes instances ferroviaires intéressées, avec son préavis.

Cette année la conférence cantonale a eu lieu à Berne, le 15 janvier 1963, sous la présidence de M. Anderegg, chef de service à la Direction cantonale des chemins de fer.

Une autre conférence a eu lieu à Neuchâtel, le 7 janvier 1963, réunissant la Fédération des intérêts du Pied du Jura qui, chaque année, s'occupe principalement des horaires.

Nous avons été représentés à ces deux assemblées par le président de l'ADIJ et le président de la Commission des horaires de notre association.

Les demandes de modifications dans la marche des trains n'ont pas été très nombreuses cette année de la part du Jura. C'est la preuve que, d'une manière générale, l'actuel horaire donne satisfaction et que

les efforts des CFF pour parfaire l'horaire sont méritoires. A partir du 26 mai prochain, le Jura sera traversé par un grand express international qui ira de Port-Bou à Dortmund-Copenhague par Genève et Bâle. Il servira à peu près l'horaire du 315 (209 actuel) avec passage à Bienne à 11.09 et à Delémont à 11.50 et, en sens inverse celui du 332 (218 actuel), passage à Delémont à 16.51 et à Bienne à 17.35. Les autres modifications de l'horaire ne sont pas importantes et plusieurs de nos revendications n'ont pas encore été considérées. On espère que certaines relations (Porrentruy-Bâle, entre autres) seront un jour améliorées.

Nous ne voudrions pas terminer ces quelques lignes succinctes sans remercier les organes compétents des CFF de leur courtoisie et la Direction cantonale des chemins de fer de sa bienveillance.

h) Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, directeur, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, professeur, La Neuveville

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires

Laufon

- N° 1 : Mervelier - Scheltenpass - Balsthal
- N° 2 : Mervelier - Rothmättli - Hohe-Winde
- N° 4 : Delémont - Fringeli - Corban
- N° 7 : Petit-Lucelle - Pleigne - Les Rangiers (partiellement)
- N° 8 : Petit-Lucelle - Moulin-Neuf - Lucelle (partiellement)
- N° 9 : Laufon - Fringeli - Corban
- N° 11 : Petit-Lucelle - Liesberg - Vadry - Delémont (partiellement)
- N° 18 : Bärschwil - Fringeli - Mervelier

Ajoie

- N° 1 : Porrentruy - Sur-la-Croix - Saint-Ursanne
- N° 3 : Porrentruy - Grandfontaine - Damvant
- N° 5e : Miécourt - Monument Flury
- N° 5f : Vendlincourt - Monument Flury - Douane Miécourt

Delémont

- N° 6 : Delémont - Les Rangiers
- N° 7 : Delémont - Bassecourt
- N° 9 : Delémont - Mettemberg - Moulin-Neuf
- N° 10 : Delémont - Bürkisberg - Lucelle (partiellement)
- N° 13 : Bassecourt - Les Rangiers - Lucelle
- N° 14 : Glovelier - Montavon - Les Rangiers

Raimeux

- N° 5 : Envelier - Raimeux de Corcelles
- N° 10 : Crémines - Elay - Hohe-Winde

Moron

- N° 3a : Pontenet - Moron
- N° 4 : Reconvilier - Loveresse - Moron
- N° 18 : Reconvilier - Saules - Moron

Montoz

- N° 18 : La Heutte - Werdtberg - La Bluai - Montagne de Granges
- N° 19 : Péry - La Bluai - Oberer-Grenchenberg

Franches-Montagnes Nord

- N° 4 : Saint-Ursanne - Montfaucon - Saignelégier
- N° 10 : Saignelégier - La Bosse - Soubey (partiellement)
- N° 13 : Saint-Brais - Les Enfers - Goumois (partiellement)

Franches-Montagnes Centre

- N° 2 : Saignelégier - Tavannes (partiellement)
- N° 11a : Le Noirmont - Le Theusseret - Goumois (tronçon « Chez-le-Bolé »)
- N° 13 : Saignelégier - Bellelay

Franches-Montagnes Sud

- N° 2 : Tavannes - Mont-Soleil
- N° 11 : Mont-Soleil - La Chaux-de-Fonds

Chasseral

- N° 1 : La Heutte - Cabane du Jura - Chasseral (partiellement)
- N° 2 : La Heutte - Métairie-Derrière de Bienne - Renan (partiellement)
- N° 3 : Frinvillier - Jobert - Chasseral (partiellement)
- N° 6 : Macolin - Twannberg - Lignièrès
- N° 7 : Bienne - Gorges de la Douanne - La Neuveville
- N° 8 : Bienne - Douanne - La Neuveville
- N° 13 : Sonceboz - Pont des Anabaptistes - Chasseral (partiellement)
- N° 15 : Saint-Imier - La Perrotte - Chasseral

2. Réparations et compléments

Porrentruy

- N° 1 : Porrentruy - Saint-Ursanne
- N° 5e : Miécourt - Monument Flury
- N° 5f : Vendlincourt - Monument Flury

Indicateurs

- 2
- 1
- 1

	Indicateurs
Delémont	
N° 9 : Delémont - Movelier - Moulin-Neuf	3
Moron	
N° 3a : Pontenet - Moron	2
N° 4 : Reconvilier - Moron	5
N° 18 : Reconvilier - Bassecourt	7
Montoz	
N° 18 : La Heutte - Montoz - Montagne de Granges	6
N° 19 : Péry - La Bluai	3
Franches-Montagnes Centre	
N° 2a : Tavannes - Glovelier	4
N° 10 : Saignelégier - Glovelier	5
N° 14 : Bellelay - Undervelier	3
Franches-Montagnes Sud	
N° 6 : Le Noirmont - Le Cerneux-Godat - Biaufond	4
N° 8 : Le Noirmont - La Bouège - Biaufond	5
N° 9 : Renan - Biaufond	2
N° 9a : Les Bois - Le Cul-des-Prés	1
N° 10 : Renan - Les Bois - Doubs	4
N° 11 : Mont-Soleil - La Cibourg - La Chaux-de-Fonds	1
N° 13 : Mont-Soleil - Les Pruats - La Chaux-de-Fonds	1
Chasseral	
N° 3 : Frinvillier - Jobert - Chasseral	
N° 6 : Macolin - Twannberg - Lignières	
N° 7 : Bienne - Gorges de la Douanne - La Neuveville	
N° 8 : Bienne - Douanne - La Neuveville	
N° 9 : Bienne-Boujean - Sonceboz	
N° 10b : Les Prés-d'Orvin - Le Milieu-de-Bienne	
N° 11 : La Neuveville - Nods - Chasseral	
N° 13 : Sonceboz - Pont des Anabaptistes - Chasseral	
N° 17 : Douanne - Lamboing - Mont-Sujet	
N° 18 : Gléresse - Mont-Sujet	84
Total	<u>144</u>

3. Nouveaux itinéraires balisés

	Km.	Indicateurs
Ajoie		
N° 12 : Courgenay - Montgremay - Les Rangiers	9	8

	Km.	Indicateurs
Raimeux		
N° 1 : Moutier - Belprahon - Cabane CAS	5,6	10
N° 7a : Courrendlin - Violat - Rebeuvelier	4,6	6
N° 8 : Roches - Le Raimeux - Cabane CAS	7,8	4
Le Raimeux - Raimeux de Grandval	3,1	2
N° 8a : Combe-du-Pont - Cabane CAS - Raimeux de Grandval	2,6	6
N° 12 : Choindez - Mervelier	11,8	11
N° 14a : Vermes - Corban	3	3
N° 14b : Vermes - Courchapoix	3,4	2
Franches-Montagnes Sud		
N° 9a : Les Bois - Le Cul-des-Prés	5,5	5
Total	<u>56,4</u>	<u>57</u>

4. Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1963 ou 1964

Laufon

N° 3 : Montsevelier - Erschwil

Delémont

N° 11 : Delémont - Glovelier

N° 12 : Courfaivre - La Haute-Borne

Montoz

N° 3 : Grandval - Oberdörferberg

N° 11 : Reconvilier - Métairie de Werdt

N° 13 : Sonceboz - Métairie de Werdt

Chasseral

N° 13 c : Cortébert - Chasseral

N° 13 d : Courtelary - Chasseral

5. Tableaux d'orientation

Le tableau d'orientation de Chasseral est en travail.

Le tableau d'orientation de Saint-Imier sera remplacé.

6. Construction de chemins

L'amélioration « Les Enfers - Soubey » est à l'étude.

Une déviation pour piétons « Les Moulins - Gorges de la Douanne (Douanne) est également à l'étude.

7. Courses organisées

Les courses organisées suivantes eurent lieu dans le Jura :

1^{er} mai : randonnée de Fringeli, organisée par le Club suisse des femmes alpinistes, section de Bienne.

Chef de course : M. L. Hänggi.

9 septembre : Delémont - Fringeli - Montsevelier.

Chef de course : M. L. Hänggi.

100 participants environ.

21 octobre : Moutier - Graivery - Moutier

annoncée par radio : 650 personnes.

Chef de course : M. W. Zeugin, avec la collaboration de MM. Studer, Burlon et Gfeller.

8. Guide et carte

Le guide des Franches-Montagnes (2^e édition) est en travail (M. W. Zeugin).

La carte d'excursion « Lac de Bienne - Chasseral - Seeland » (2^e édition) est en préparation.

i) Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, ancien cdt. d'arrondissement à Delémont

Secrétaire : Me R. Carnal, président du Tribunal à Moutier

La Commission routière jurassienne n'a pas subi de changement dans sa composition en 1962. En dehors du président et du secrétaire les quatre groupements qui la constituent sont représentés par :

ADIJ : MM. Steiner René, son président, Sunier Willy, préfet, à Courtelary et H.-L. Favre, directeur, à Reconvilier.

Pro Jura : MM. Gorgé Henri, maître secondaire, à Moutier, D^r G. Riat, pharmacien, à Delémont et O. Schmid, préfet, à La Neuveville.

TCS : MM. Degoumois R., avocat et notaire, à Moutier, Monnier Eric, droguiste, à Moutier et Boillat René, buraliste, à Sonceboz.

ACS : MM. Röthlisberger Ami, industriel, à Glovelier, Tièche Ch., ingénieur, à Reconvilier et Zbinden Ch., garagiste, à Laufen.

La Commission routière jurassienne s'est réunie trois fois en séances plénières à Delémont et une fois à Moutier.

1. **En mars** il s'agissait de procéder à la récapitulation des travaux exécutés en 1961 et d'étudier le plan de travail 1962.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové — Confort	(A. Flückiger) (032) 2 27 11
---------------	---	--

Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés — Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
-----------------	---	---------------------------------------

Boncourt	Hôtel de la Rochette Chambres tout confort	(G. Suter-Mazzucotelli) (066) 7 56 14
-----------------	---	---

Delémont	Hôtel Terminus Tout confort	(Robert Obrist) (066) 2 29 78
-----------------	--------------------------------	---

Laufon	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférence	(M. Regli) (061) 89 51 01
---------------	--	-------------------------------------

Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) (032) 6 40 37
----------------	--	--

La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf — Confort, salles	(Jean Marty) (038) 7 94 55
----------------------	--	--------------------------------------

Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
-------------------	--	--------------------------------------

St-Ursanne 1099	Hôtel du Bœuf Rénové, sa cuisine, sa cave	(Jos. Noirjean) (066) 5 31 49
---------------------------	--	---

Seva

146/2

1 x 100'000

100 x 1'000

3 Mai



40'301 lots d'une valeur globale de Frs 520'000.—

Séries 5 billets chiffres finals **0 — 4** contiennent au moins 1 lot
particulièrement 5 billets chiffres finals **5 — 9** contiennent au moins 1 lot
intéressantes 10 billets chiffres finals **0 — 9** contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—, la série de 10 billets Frs 50.—)
plus 50 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux
III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, téléphone (031)45 44 36. Les billets SEVA sont
aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés,
ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

Tant de petits canards d'or!

1165

2. En juillet nous avons :

- a) procédé à un examen des travaux en cours ;
- b) posé les bases des travaux à prévoir sur les routes de jonction.

a) De l'examen des travaux nous relevons l'essentiel :

Tout d'abord, l'Ingénieur en chef du V^e arrondissement déclare que l'Etat ne dispose plus de liquidité pour son arrondissement. Les travaux en chantier sur les routes principales se poursuivent au ralenti. L'Ingénieur se borne à exécuter les travaux adjugés. Quant à leur terminaison, elle pourra s'échelonner sur 2 ou trois ans :

- **Pontenet.** La route sera utilisable sans tapis et sans la correction du pont sur la Birse.
- **Gorges de Court.** Ce vaste chantier est très discuté. Les tractations avec « La Verrerie » n'ont pas encore abouti pour le rachat du bâtiment administratif qui doit disparaître. D'autre part, le tracé général primitif a été modifié (suite d'achat de la ferme Thomi). Le tracé définitif sera plus fluide pour la circulation.
- **Choindez.** Ici aussi M. Eckert annonce un programme d'austérité et des travaux freinés par manque de crédit.
- **Soyhières.** Le déplacement de la Birse est accepté mais pour entreprendre ce travail, il faut des crédits plus importants.
- **Bärschwil-Laufon.** La chaussée est faite mais il reste du travail à exécuter pour 434 000 fr. dont un mur de 220 000 fr.
- **Zwingen.** Là aussi il manque 650 000 fr. pour terminer les travaux.

Dans le III^e arrondissement la situation financière est sensiblement meilleure pour terminer les travaux en cours.

Toutefois les crédits alloués pour le **secteur Reuchenette - Rond-châtel** ne suffisent pas. L'ensemble du projet coûtera 7 millions de francs. Pour l'année 1962, M. Marti disposait de 1 1/2 million de francs, en 1963 il disposera de 2 millions de francs. A ce rythme il faudra quatre ans pour terminer une déviation d'une urgente nécessité. Nous ne saurions nous satisfaire de cette perspective.

- **Sur la route Orvin - Lamboing,** les travaux s'annoncent lents, l'Ingénieur ne disposant pas de crédits suffisants.
- **La traversée de Sonceboz** reste un sujet de plaintes. Les études se poursuivent. Il semble que le nouveau tracé passera au nord de la Suze.

Remarques générales : Cet examen prouve une fois de plus qu'il faut obtenir **des crédits par objet** ce qui nous permettrait d'établir des programmes pour l'ensemble d'un objet en opposition au système actuel qui consiste à procéder par étapes successives. Ce principe assurerait une accélération des travaux et par suite un aménagement plus rapide des routes principales. Tous les membres de la Commission rou-

tière jurassienne sont d'avis qu'il importe avant tout de faire voter des crédits par ouvrage en soulignant que ce principe supprimerait de nombreux surcroûts de frais. MM. les Ingénieurs estiment que le système actuel est une source de retards dans l'aménagement des routes.

b) Travaux à prévoir sur les routes de jonction :

Cet examen a vivement retenu notre attention. Nous avons passé en revue les différents points du programme d'aménagement qui est devisé approximativement à une somme totale d'environ 65 à 75 millions de francs. Si l'on tient compte que l'exécution des travaux ne pourra être faite qu'en une période de quinze ans, l'on arrive à la conclusion qu'un crédit de 4 à 4 1/2 millions de francs sera nécessaire chaque année. Malgré ce chiffre élevé, nous estimons que l'aménagement prévu répond à un besoin, car nos routes secondaires sont fatiguées et méritent d'être rénovées. Il s'agit de les sauver avant que le mal ne devienne trop grand.

Voici le tableau établi avec devis approximatif

Tronçon	Longueur km.	Coût des travaux en Fr. 1000.—
1. Route N° 18		
Delémont - Glovelier - La Ferrière	51,100	24 500.—
Déviation Develier - Glovelier	7,600	6 500.—
2. Route N° 106		
Tavannes - Bassecourt	20,400	13 595.—
3. Route N° 107		
Tavannes - Tramelan - Saignelégier - Gou- mois	25,500	6 415.—
4. Route N° 98		
Moutier - Saint-Joseph	7,800	2 500.—
5. Route N° 99		
Breitenbach - Laufon - Lucelle - Porren- truy - Damvant	36,000	6 340.—
6. Route N° 158		
Fahy - Creugenat	7,700	1 500.—
7. Route N° 164		
Alle - Beurnevésin	9,380	2 200.—
8. Route jonction 18, sur 99		
Zwingen - Brislach	14,100	5 090.—
9. Route jonction 6, sur 18		
La Caquerelle - Boécourt	4,100	1 025.—
10. Route jonction 18, sur 6		
La Corniche	9,500	1 800.—
		71 465.—

3. **En septembre** la Commission routière jurassienne s'est attachée au programme 1963/64 des routes principales et secondaires.

La publication du programme montre une très forte réduction des crédits demandés par MM. nos Ingénieurs pour 1963-1964. Dans ces conditions il ne sera plus possible d'ouvrir de nouveaux chantiers (arrondissement V). C'est en quelque sorte une conséquence des modifications de programmes des dernières années qui ont amené des dépassements de crédits importants (environ 3,4 millions de francs). Les chantiers ouverts subiront de gros retards.

Le programme 1963/64 prévoit :

a) pour le V^e arrondissement :

Porrentruy : suppression du passage à niveau de Saint-Germain et aménagement de l'avenue Stockmar : devis 2 millions de francs, crédit accordé pour 1963/64 : 500 000 fr.

Delémont-Angenstein : déviation Soyhières : devis 2,9 millions de francs ; crédit 1 million de francs.

Zwingen-Kessiloch : devis 1,5 million de francs ; crédit : 700 000 francs.

Delémont : aménagement du pont Gygax impossible avant 1964. Sur la route N^o 18 il faudrait terminer Zwingen-Nenzlingen-Matt.

Sur la route N^o 6 impossibilité d'ouvrir un nouveau chantier.

b) pour le III^e arrondissement : un programme aussi diminué.

Le crédit de 4 millions de francs ne suffit pas pour terminer les travaux de Rondchâtel-Reuchenette ni celui du passage à niveau de Sébastopol à Saint-Imier.

Conclusion : Une démarche auprès de la Direction des travaux publics est décidée. M. le Président est prié de prendre contact avec M. le conseiller d'Etat Huber afin d'obtenir de sa part une visite des principaux chantiers.

Dans cette même séance de septembre, la Commission routière jurassienne s'est intéressée au projet de déviation de La Neuveville. Cette affaire relève du canton. La commission régionale s'est réunie, elle a examiné plusieurs projets, mais tout est en suspens à cause du raccordement avec le tronçon neuchâtelois.

4. La séance de décembre prévoyait :

un exposé de M. l'ingénieur Eckert sur la situation financière des travaux en cours et leurs suites, un rapport sur les visites des routes principales faites par le conseiller d'Etat Huber et la nomination d'une délégation à Berne.

- M. l'ingénieur Eckert expose qu'une partie des dépassements de crédit devront être portés sur l'exercice 1963. Au programme 1963 le crédit n'est que de 3 millions de francs alors que les dépenses prévues seront de l'ordre de 4,81 millions de francs, d'où déficit de 1 810 000 fr. qui devra faire l'objet d'un crédit supplémentaire. Malheureusement cette situation ne permettra pas de mettre de nouveaux chantiers en travaux.
- Enfin le passage à niveau de Saint-Germain dont l'exécution est tant attendue est renvoyée à plus tard parce que le Service fédéral des eaux et des digues trouve que la boucle prévue au plan est beaucoup trop réduite pour une route principale.

En conclusion, et ce n'est pas réconfortant, impossibilité d'envisager quoi que ce soit de nouveau en 1963 sur les routes principales.

Pour les routes de jonction, par contre, les sommes prévues sont les suivantes :

1. Route N° 18 - Delémont - La Ferrière :	
a) Courtételle - Courfaivre - Bassecourt, aménagement, reprofilage, etc.	Fr. 220 000.—
b) La Roche, élargissement du tunnel, etc.	130 000.—
c) Montfaucon — Le Bémont, élargissement, reprofilage, etc.	300 000.—
2. Route N° 106 - Tavannes - Undervelier :	
a) Pont de la Mort - Le Fuet, travaux exécutés en 1962 (pas disponible)	59 000.—
b) Bifurcation de Sornetan — Le Pichoux, correction partiellement, élargissement	101 000.—
3. Route N° 107 - Tavannes - Tramelan - Saignelégier :	
a) Tavannes, village, correction	250 000.—
b) Tramelan, village, élargissement, etc.	200 000.—
4. Route N° 108 - Fahy - Creugenat :	
élargissement, etc.	250 000.—
5. Route Zwingen - Brislach :	
suppression du passage à niveau à Zwingen	502 000.—
6. Route Boécourt - Bassecourt :	
élargissement, etc.	88 000.—
7. Route Saint-Ursanne - La Motte :	
reprofilage, etc.	250 000.—

8. Route Courrendlin - Vicques :	Fr.
aménagement, etc.	100 000.—
9. Route Reconvilier - Saules :	
renforcement, etc.	150 000.—
10. Route Laufon - Röschenz :	
Laufon : tapis, etc.	30 000.—
11. Route Laufon - Wahlen :	
Wahlen : aménagement, etc.	50 000.—
	Total : 2 680 000.—

Pour la route Lamboing-Ôrvin il est prévu un crédit de 400 000 fr. Les travaux commenceront aux deux extrémités de cette route, de sorte qu'à ce rythme il faut compter que les travaux dureront quatre ans.

Délégation à Berne et cahier de revendications

M. le Président introduit la question en rapportant, tout d'abord sur les visites des routes principales faites les 19 septembre et 16 novembre 1962 en compagnie de M. le conseiller d'Etat Huber. Celui-ci a tenu une première fois à visiter le secteur seul avec M. Farron pour voir les chantiers en souffrance et pour bien s'orienter sur les buts et désirs de la Commission routière jurassienne. En novembre il se fit accompagner, en outre, par M. le Dr Gerber, ingénieur cantonal et par l'ingénieur Eckert. Il visita la route N° 6 de Bienne à Delémont, puis la route N° 18 de Delémont à Grellingue. Dans le secteur ajoutot c'est le projet de Saint-Germain qui retint plus spécialement son attention. L'inspection se poursuivit par la route N° 18 secteur Franches-Montagnes et par la route N° 108 du vallon de Saint-Imier.

Ainsi, parfaitement orienté, M. le Conseiller d'Etat est disposé à recevoir notre délégation. Cette entrevue est fixée au 10 janvier 1963. La délégation est composée de MM. Farron, Carnal et Steiner (ADIJ), Gorgé (Pro Jura), Degoumois (TCS), Tièche (ACS).

Les revendications tendront à justifier l'établissement de programmes tenant compte de l'ensemble d'un ouvrage et à obtenir des crédits par objets. Ce système assurerait une économie des travaux, un gain de temps. Il éviterait la surenchère et dans une certaine mesure la spéculation. Les exemples ne manquent pas.

Notre entrevue a eu lieu. M. le conseiller d'Etat Huber s'est montré très compréhensif de nos besoins et de nos vœux. Son action dans le sens de nos revendications nous est acquise mais notre effort doit se poursuivre du côté des finances cantonales. C'est à quoi nous nous attacherons en 1963.

6. Remarques finales

L'année 1962 a été animée. Les séances de bureau ont été nombreuses, le travail du secrétariat intense. Nous voulons espérer que les études entreprises seront suivies de réalisations heureuses pour le Jura, son économie, sa population et nos descendants.

Nous remercions nos membres pour leur fidélité et leur soutien moral et financier. Nous comptons sur eux pour réaliser notre programme de travail. Nous sommes aussi à leur disposition pour la recherche de solutions à leurs difficultés. Pour la défense de leurs intérêts, toutes les régions du Jura sont solidaires. Puissent-elles le rester. C'est sur ce vœu que nous terminons notre rapport annuel.

Au nom du comité :

Le président,	Le secrétaire,
René STEINER	Henri-Louis FAVRE

Delémont, le 16 février 1963.

III. Comptes

1. Extrait du compte de pertes et profits

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Administration		
— fournitures de bureau et imprimés . . .		1 636.30
— frais du compte de chèques, ports, télé- phones		1 624.70
— abonnements et cotisations		2 179.55
— propagande		355.60
— travaux de bureau		2 432.41
— frais de séances et délégations		9 456.—
— indemnités		8 272.90
— location		1 330.—
— subventions en faveur du développement du trafic		9 649.10
— divers		664.—
Cotisations des membres	13 907.—	
Bulletin		
— administration et rédaction		3 749.—
— publicité	9 902.20	
— impression et ports		13 761.80
— abonnements	4 198.60	
Rendement des titres, intérêts et frais de banque	5 271.45	
Subventions		
— reçues : Seva 132-134	16 155.—	
Etat	10 000.—	
Direction cantonale des chemins de fer	<u>2 000.—</u>	28 155.—
— versées		32 053.65
Commissions		7 602.55
Rendement de l'immeuble	3 361.60	
Amortissements		—.—
Excédent de dépenses	<u>29 971.71</u>	
	<u>94 767.56</u>	<u>94 767.56</u>

